# DECLARATION ENVIRONNEMENTALE

# in BW 2019

## Données 2018

La présente déclaration 2019 est la 2e mise à jour de la déclaration complète EMAS pour la période 2017 – 2019.
Elle se base sur les données de l'année 2018.

EMAS
Management environnemental vérifié
REG.NO. BE-RW-000006

## Table des matières


I. DECLARATION DE VALIDATION 2019 ..... 3

II. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ..... 4

III. INTRODUCTION ..... 5

IV. LE CONTEXTE DE L'INTERCOMMUNALE ..... 6

V. LES ENJEUX ..... 9

VI. LE SME ..... 13

*La conformité réglementaire* ..... *15*
*Les contrôles* ..... *16*
*Les objectifs d'amélioration* ..... *17*

VII. LES ACTIVITES ..... 20

1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PATRIMOINE, INFRASTRUCTURES ET CRÉMATORIUM ..... 20
2. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ..... 23
*2.1 L'assainissement-investissements* ..... *23*
*2.2 L'exploitation des ouvrages d'épuration* ..... *25*
3. LA GESTION DES DECHETS ..... 38
*3.1 Exploitation « industries »* ..... *38*
*3.2 Consommations des principales ressources* ..... *41*
*3.3 Valorisation des matières* ..... *45*
*3.4 Contrôles environnementaux UVE* ..... *46*
*3.5 Plaintes* ..... *46*
*3.6 Permis d'environnement – comités d'accompagnement* ..... *47*
*3.3 L'organisation des collectes* ..... *49*
4. LE SIEGE ADMINISTRATIF ..... 58

VIII. ADRESSES ET INFORMATIONS UTILES ..... 63

# I. DECLARATION DE VALIDATION 2019

# Déclaration de Validation

## Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

### VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **60768503**, VINÇOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si **les sites** figurant dans **la déclaration environnementale in BW 2019 – données 2018** de l'organisation

***in BW*** portant le numéro d'agrément ***BE-RW-000006***

sis à ***Rue de la Religion 10***
***1400 Nivelles - Belgique***

et utilisé pour:

***Activités de la Cellule Développement Economique et Aménagement du territoire***
***Gestion administrative de toutes ces activités au siège social de Nivelles***
***Assainissement de l'eau***
***Étude de projets**, suivi de la construction des ouvrages d'assainissement des eaux usées (collecteurs, stations d'épuration, stations de pompage et bassins d'orage);*
***Exploitation des stations d'épuration de** : Bierghes à Rebecq, Bornel, Bousval, Bois-des-Nonnes à Ittre, Céroux à Ottignies, Chastre, Genappe, Grez-Doiceau, Hamme-Mille, Hélécine, Houtain-le-Val, Ittre, Jodoigne, La Bruyère à Beauvechain,, Longueville, Lotissement 1815 à Villers-la-Ville, Louvain-la-Neuve, Nivelles, Olisquercq, Orp-le-Grand, Perwez, Petite Blande à Wavre, Plancenoit à Lasne, Quenast à Rebecq, Rebecq, Saintes à Tubize, Sainte-Wivinne à Incourt, Sart-Dames-Avelines, Sart-Messire-Guillaume, Tubize, Vallée de la Dyle à Basse-Wavre, Vallée de la Lasne à Rosières, Villeroux, Villers-la-Ville, Vallée du Hain à Braine-le-Château, Waterloo;*
***Gestion des déchets***
***Valorisation Énergétique des déchets**, dans l'incinérateur à Ordures Ménagères de Virginal.*
***Valorisation des filtrières collectées** dans les parcs à conteneurs de : Braine-le-Château, Braine-le-Comte, Chaumont-Gistoux, Court-St-Etienne, Genappe, Incourt, Ittre, Jodoigne, Nivelles, Orp-Jauche, Perwez, Rebecq, Rixensart, Tubize, Villers-la-Ville, Walhain-Chastre, Wavre*
***Collecte sélective** des emballages ménagers (PMC, papiers/cartons et verre) et collecte des ordures ménagères.*
***Centre de tri, broyage et transfert de Mont-Saint-Guibert***
***Compostage** des déchets verts sur les plates-formes de Basse-Wavre et de Virginal*
***Gestion** du Crématorium à Court-Saint-Etienne*

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par le règlement (UE) 2017/1505.

En signant la présente déclaration, je certifie :
- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 modifié par le règlement (UE) 2017/1505;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en manière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans **la déclaration environnementale in BW 2019 – données 2018 des sites** donnent une image fiable, crédible et authentique de **l'ensemble des activités des sites** exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration: **02 EA 008g/2**
Date de délivrance: **28 octobre 2019**

VINÇOTTE

Pour le vérificateur environnemental:

Daniëlla Segers
Président de la Commission de Certification

BELAC
EMAS
BE-V-0016

# II. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE in BW

*Département Economique*
*Département Assainissement des Eaux usées*
*Département Valorisation des Matières*
*Crématorium de Champ de Court*

**La politique environnementale traduit notre engagement à mettre en pratique les principes du développement durable au travers de nos trois axes d'action : le développement économique, le traitement de l'eau et la gestion des déchets.**

**Dans le cadre de ces activités, nous menons une politique réfléchie et responsable visant l'amélioration à long terme de la qualité de vie de la population de la Province.**

**Les grandes lignes de notre politique environnementale se concrétisent dans les engagements suivants :**

- ***Souci permanent de se mettre au service de la population ;***
- ***Dialogue avec la population, le personnel de l'Intercommunale, les actionnaires publics et les partenaires afin de les informer, de les sensibiliser et de les encourager à respecter les valeurs liées au développement durable. Nous préparons les jeunes générations à adopter un comportement plus respectueux de l'environnement ;***
- ***Aide à la prise de décision des autorités compétentes en leur indiquant les solutions et outils les plus appropriés sur les plans économique, social et environnemental. Ces conseils sont prodigués en toute objectivité, en toute indépendance et sur la base de l'expertise en la matière ;***
- ***Respect des exigences légales applicables, en rapport avec les aspects environnementaux ;***
- ***Amélioration continue du SME et des performances environnementales ;***
- ***Prévention des pollutions :***
- ***Mise en place des ressources humaines et matérielles nécessaires afin d'atteindre les objectifs établis***
- ***Souci de l'usage efficace du sol, de l'eau et de l'énergie et protection de la biodiversité ;***
- ***Réduction du déchet ultime en favorisant toutes les formes de réutilisation, de recyclage et de valorisation des produits et des matières en fin de vie.***

**Directeur général,**
**Baudouin le Hardy de Beaulieu**

**Président,**
**Pierre Boucher**

# III. INTRODUCTION

Le système de management environnemental a été mis en place en 2001, certifié ISO 14001 et enregistré EMAS en 2002.

L'objectif final de la gestion environnementale est l'amélioration continue de l'environnement. Cette amélioration passe par l'identification des impacts significatifs générés par l'activité de l'intercommunale (et ses produits et services), suivie d'un plan d'actions et de la vérification de l'efficacité des mesures prises. Des engagements de protection de l'environnement sont définis afin de répondre aux attentes de la population du Brabant wallon pour la prévention des pollutions, des inondations, de protection de la biodiversité, etc.

La déclaration environnementale est un document de communication exigée par le Règlement EMAS, qui s'adresse au public, aux riverains, aux autorités et à toute personne intéressée.

La déclaration donne des informations relatives aux impacts dus à l'activité d'in BW (ex-IBW), aux programmes d'amélioration et aux performances environnementales obtenues.

La déclaration environnementale est rédigée en version complète tous les trois ans, lors de chaque nouvelle certification. Une mise à jour des données est réalisée la deuxième et la troisième année de certification.

Le présent document est la 2e mise à jour de la déclaration complète 2017-2019. Une nouvelle version de la déclaration sera à la disposition du public en 2020.

Le rapport annuel étant également un document externe à l'attention des parties prenantes d'in BW, un travail de mutualisation des informations est en cours afin de rendre les informations contenues dans ces 2 documents complémentaires. En effet, les spécificités des départements d'in BW sont pour la plupart en lien direct avec des domaines environnementaux (eaux usées, déchets). Le rapport annuel reprend dès lors un ensemble de données environnementales par département (chiffres clés, zoom environnement) => Le rapport annuel 2018 fait donc partie intégrante de cette déclaration. La signalétique suivante reprendra le lien vers les données du rapport annuel 2018 :

RA 2018
pp. xx - xx

# IV. LE CONTEXTE DE L'INTERCOMMUNALE

in BW est une intercommunale active dans différents domaines d'activités. Elle est un acteur incontournable du développement de la Province du Brabant wallon, au service de ses citoyens, de ses communes, des entreprises et des collectivités locales, partenaire de la politique de développement du territoire. Elle est le résultat de la fusion entre l'IBW (Intercommunale du Brabant wallon) et l'IECBW (Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon), opérée au 1er janvier 2018. Celles-ci ont décidé d'unir leurs forces pour encore mieux servir la population, les entreprises et les communes du Brabant wallon.

Les départements de l'ex-IBW regroupent toutes les 27 communes du Brabant wallon et assurent l'assainissement, la gestion des déchets et le développement économique harmonieux de la province. Le département des déchets a également pris en charge le volet "déchets" de la commune de Braine-le-Comte, dans le Hainaut.

La présente déclaration est relative au système de management environnemental de l'ex-IBW.

## ORGANISATION

in BW est constituée sous forme de société coopérative, ses actionnaires et partenaires étant la Province du Brabant wallon et ses 27 communes.

Deux **Assemblées générales** par an approuvent le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le plan stratégique de l'année suivante.

Le **Conseil d'administration**, qui se réunit deux fois par an, est composé des administrateurs en provenance des communes et de la Province.

Le **Bureau exécutif** se réunit 2 fois par mois pour assurer de manière efficace la bonne marche des affaires courantes de l'Intercommunale.

Le **Comité de direction** – formé du Directeur général et des Directeurs de département – se réunit deux fois par mois (en alternance avec la tenue du Bureau exécutif) pour aborder les questions courantes.

## LE ROLE ET LA MISSION ACTUELLE D'IN BW

L'activité d'in BW est vaste et variée, allant de la réalisation de missions spécifiques dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à la production et distribution d'eau potable, à l'épuration des eaux et au traitement des déchets, en passant par la gestion des recyparcs, l'organisation de collectes sélectives, la gestion d'un réseau de bulles à verres et de plates-formes de compostage, la promotion des parcs d'activités économiques.

Les activités d'in BW sont regroupées dans 4 grands départements :

- Le développement économique et l'aménagement du territoire ;
- La production et distribution d'eau potable ;
- L'épuration des eaux usées ;
- Le traitement des déchets.

Le siège social d'in BW est établi à Nivelles et les principaux autres sites d'exploitation sont situés à Virginal (usine de valorisation énergétique), à Mont-Saint-Guibert (le Centre de tri), à Rosières (station d'épuration de la vallée de la Lasne), à Basse-Wavre (station d'épuration de la vallée de la Dyle), à Waterloo (station d'épuration de l'entité de Waterloo), à Nivelles (station

d'épuration de la vallée de la Thines) et Jodoigne (station de la vallée de la Gette), sans compter les 17 recyparcs enregistrés EMAS et les multiples petites stations d'épuration décentralisées.

Le Crématorium de Court-Saint-Etienne a intégré les activités d'in BW depuis 2011 lors de sa création et le Département Eau Potable situé à Genappe (et composé d'une quarantaine de stations situées principalement dans le centre du Brabant wallon) depuis la fusion en 2018. Ces 2 activités sont hors du domaine « EMAS ».

La spécificité de l'activité de chaque département fait que les problématiques auxquelles ils se confrontent sont très différentes, tout comme l'impact exercé sur le SME. Pour les départements dans le scope EMAS, on notera :

| Département | Problématiques |
|---|---|
| Economique | - La création des « éco-zonings » aux principes de l'écologie industrielle : rareté des terrains et difficulté de trouver des terrains disponibles en Brabant Wallon.<br>- L'achat des bâtiments – la rénovation et la mise en conformité s'avère lourde et l'investissement important.<br>- Vieillissement des parcs d'activités dans le BW : nécessité de rénovation, mais la décision est politique et les subsides se font rares. |
| Assainissement | La directive « inondations » impose des mesures à prendre afin d'aider les communes sinistrées. Cela suppose une réorganisation et un renforcement du département.<br>Assainissement : on observe une certaine lenteur dans la délivrance des normes de rejet et des reports de budget au niveau de la SPGE, ce qui risque de compromettre l'atteinte des objectifs fixés.<br>Zones d'expansion de crue : Instrumentalisation des dossiers en cette année d'élections communales et provinciales, ce qui rend la communication externe risqué. |
| Exploitation des STEP | - Ouverture des STEP au rejet des industries - Risque de pollution, non-conformité à l'entrée par certaines entreprises, manque de données sur les rejets de l'industriel et risque de rejets non-conformes.<br>- Eaux entrantes non maîtrisées (méconnaissance des raccordements d'eaux usées industrielles sur les réseaux amont, gestion inadéquate du réseau communal par la commune, pollutions diverses,...) et eaux peu ou trop chargées entrainant une perturbation du processus d'épuration.<br>- Diminution des investissements au niveau de la construction |
| Unité de valorisation énergétique de Virginal | - Sortie de normes plus strictes en matière de rejets atmosphériques ; la mise en conformité peut nécessiter des investissements onéreux et de refus de subsides. Cela entrainera des dépassements des normes imposées et des pollutions. |
| Centre de tri de Mont-Saint-Guibert | Regroupement et broyage des déchets - Difficulté de trouver de filière de valorisation pour certains déchets à cause de la fluctuation des marchés |
| Recyparcs | - Nouvelles matières acceptées → capacité de stockage insuffisante → agrandissements ou déménagements de certains PAC nécessaires. Augmentation des coûts.<br>- Ouverture aux PME - Flux en plus, non-respect des permis, risque d'apport "pollué" par les entreprises, plus d'afflux au parc moins de possibilité de contrôle par les surveillants |
| Plates-formes de compostage | Ne pas obtenir la prolongation des permis ou de certificats de valorisation peut conduire à la fermeture d'une ou des 2 plates-formes. |
| Collecteurs de déchets – *Activité sous traitée* | - Collecte sélective d'OM, P-C et PMC (+ fraction organique) - Collecte via opérateurs privés. La rupture de contrat avec l'opérateur, la faillite ou les grèves peuvent entraîner l'absence de collecte et donc des problèmes de salubrité publique.<br>- Collecte en conteneurs enterrés OM et FFOM : si la masse critique n'est pas atteinte, le coût de la collecte sera élevé et engendra le mécontentement des citoyens. Blocage de certaines communes alors que demande de certains promoteurs immobiliers. Dépendance aux sociétés externes (entretien, collecte,...). Législation pas claire concernant les autorisations à avoir. RGPD (gestion des données privées). |

Le contexte participe aux enjeux externes de l'entreprise. Il est revu périodiquement par les départements, et plus particulièrement au moment de la Revue de Direction, étape préalable à l'élaboration du Plan stratégique d'in BW.

## LEADERSHIP

En 2018, les ateliers de travail participatifs se sont multipliés au sein des différents départements d'in BW notamment au niveau des analyses SWOT et de la rédaction du plan stratégique. Les techniciens actifs sur le terrain ont contribué à la réalisation des procédures en relation directs avec leurs métiers (consignation/déconsignation, instrumentation, engins). Les agents du département Exploitation des STEPs ont participé à la rédaction de processus spécifiques (valorisation des boues, garde, analyse des eaux, accueil, gestion des pollutions et rejets industriels).

En 2018, plusieurs sensibilisations ont été planifiées à différents niveaux de la ligne hiérarchique par rapport aux nouvelles notions introduites par la version 2015 de la norme ISO 14001.

# V. LES ENJEUX

Les enjeux internes et externes ont une influence majeure dans la réalisation des objectifs d'in BW.

Parmi les enjeux internes, la compétence des employés constitue un des points forts de l'Intercommunale. Les formations ainsi que l'évaluation périodique des compétences assurent que le personnel a les aptitudes nécessaires pour réagir dans les situations d'urgence et obtenir les résultats escomptés.

Les preuves des aptitudes et des compétences des personnes travaillant pour l'intercommunale sont exigées par le biais des Cahiers des charges.

Les enjeux externes sont de nature :

- **Politiques** : in BW est soumise à un pouvoir de tutelle qui est la Région wallonne. Elle est le relais des politiques décidées par la Région wallonne pour la mise en place du Plan wallon des Déchets, l'exécution du Programme d'Assainissement établi par le Gouvernement wallon, l'application des directives, décisions, réalisations, promotions du développement économique de la Région wallonne.

- **Sociales** : évolution d'une part des exigences de la population, de plus en plus sensible aux aspects liés au développement durable et d'autre part la réticence de la même population au voisinage des installations à caractère environnemental (stations d'épuration, recyparcs et autres) – phénomène NIMBY – ce qui retarde, voir annule certains projets d'intérêt collectif.

  Les pollutions dues à de certains comportements inciviques peuvent invalider la réalisation des objectifs de performance, comme par exemple pollution des stations d'épuration suivie de l'arrêt des installations et rejet d'eaux non-traitées, (non-conformité aux normes de rejet).

- **Economique :** la réalisation des objectifs dépend de l'obtention des subsides de la Région wallonne.

- **Climatiques :** les inondations.

## LES PARTIES INTERESSEES

L'ensemble des acteurs qui gravitent autour des différents départements d'in BW repris dans le SME ont été définis, tout comme leurs interactions avec les activités d'in BW, ainsi que leurs besoins et leurs attentes.

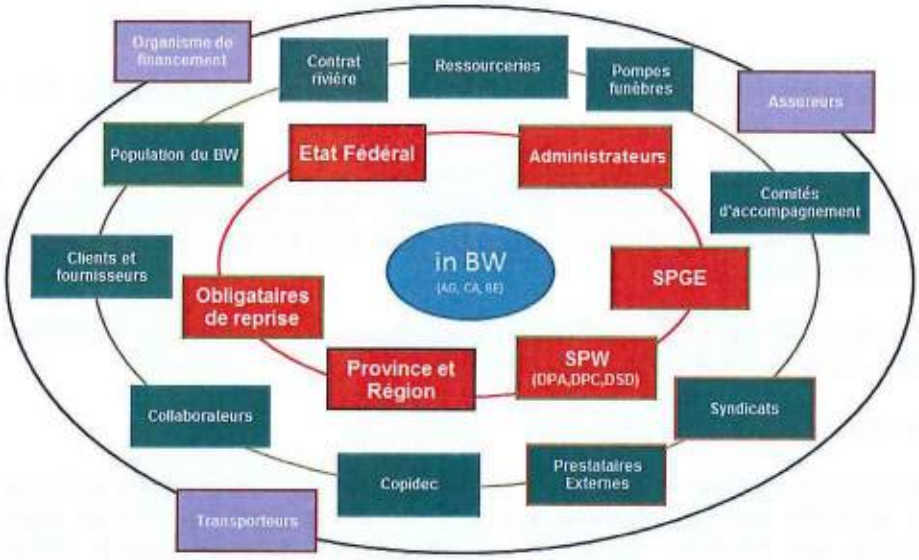


Le degré d'importance des parties intéressées a été estimé selon les interactions que les départements d'in BW ont avec elles et leur capacité d'influencer les résultats attendus du SME d'in BW :

- dans la sphère rouge, sont classées les parties intéressées dont le rapport impactant / impacté est très grand. Les besoins et attentes de ces parties deviennent des obligations de conformité pour l'intercommunale.
- dans la sphère verte, sont classées les parties intéressées d'importance moyenne, que nous nous engageons à satisfaire et à leur communiquer les résultats.
- nous informons de nos activités et de nos impacts les parties intéressées situées dans la sphère noire.

Des informations documentés sont à la disposition des parties intéressées sur le site internet de l'intercommunale, telles que le rapport annuel, le plan stratégique, la déclaration environnementale, etc.

## LES OBJECTIFS GENERAUX

### Économique

- *Réunions avec la Région wallonne (DGEE, DGATLP, cabinets concernés) afin d'obtenir des révisions de plans de secteur, des aides à l'investissement, etc.*
- *Construction des bâtiments relais durables en utilisant des énergies renouvelables, telles les pompes à chaleur, les puits canadiens, les panneaux photovoltaïques, etc.*
- *L'éco-zoning : appliquer les principes de l'écologie industrielle dans les parcs d'activité économique mis en œuvre par in BW.*
- *Participation d'in BW à différentes commissions (infrastructures, aménagement du territoire, etc....) de Wallonie Développement. Mise à disposition pour les autorités publiques de notre compétence pour avis, conseil et réalisation de projets.*

### Assainissement / Investissements

- *Amélioration de la qualité des eaux de surface en réalisant des ouvrages d'assainissement.*
- *Mise en œuvre du plan gouvernemental d'assainissement.*
- *Le service propose à la décision de la SPGE :*
  - *des schémas d'assainissement (élaboration des PASH) ;*

- *des procédés de traitement appropriés aux eaux et aux boues à traiter ;*
- *des procédés de réduction des tonnages de boues d'épuration, etc.*

- *Il propose et défend auprès de la DGATLP et des communes les choix de sites d'implantation de stations.*
- *Sensibilisation de la population (riveraine de stations ou autres) aux enjeux de l'assainissement.*
- *Élimination des eaux claires parasites dans les réseaux (sources, ruisseaux, eaux de ruissellement, ...), qui perturbent le bon fonctionnement des stations d'épuration.*
- *Favoriser la gestion intégrée des réseaux et ouvrages d'assainissement au travers de toutes nos actions dont les principales restent :*
  - *la réalisation des ouvrages d'assainissement conformément à nos compétences légales d'OAA (mise en œuvre du plan gouvernemental d'assainissement) ;*
  - *la réalisation d'égouts publics et voiries dont la mission nous est confiée par les communes.*
- *Intégration des objectifs de la directive « inondations » et aide à nos communes sinistrées par des actions volontaires faisant appel à nos compétences reconnues de maîtrise d'ouvrage, d'étude technique et d'avis sur des dossiers urbanistiques.*

**Assainissement - Exploitation des ouvrages**

- *Exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées : stations d'épuration, collecteurs, stations de pompage et bassins d'orage.*
- *Participation à des recherches et des essais afin d'améliorer les équipements et les technologies qui ont un impact direct ou indirect sur l'environnement.*
- *Participation indirecte à la sélection des meilleures technologies disponibles en matière de traitement des eaux et des boues. Conseils aux investisseurs, aux entrepreneurs, etc.*
- *Elimination des sources d'eau claire dans les collecteurs.*
- *Avis concernant certaines filières de traitement, d'élimination et de valorisation (valorisation des boues ou de certains déchets...).*
- *Maintenir la communication avec les parties intéressées.*
- *Participation à l'amélioration globale de la qualité des eaux des cours d'eau aux travers d'actions reprises dans le programme des contrats rivières Senne, Dyle et Gette.*
- *Sensibilisation à la problématique de l'eau : Visites des installations d'épuration, journée de l'eau, portes ouvertes, participation à certaines activités scolaires (théâtre sur le thème de l'eau en 2005), Place aux enfants, participation à la rédaction d'une brochure*
- *Poursuivre la formation, la sensibilisation et la responsabilisation de notre personnel au processus épuratoire et au développement durable.*
- *Prévenir les risques d'incidents ou d'accidents.*
- *Diminution et/ou substitution de produits entrant et sortant dans le cycle de vie des stations d'épuration.*
- *Diminuer la consommation d'énergie des stations d'épuration et augmenter sa production.*
- *Créer et/ou développer des outils de gestion.*
- *Améliorer la biodiversité sur nos ouvrages.*

**Recyparcs**

- *Organiser la collecte et le tri des déchets en vue de la réutilisation, le remploi et le recyclage des matières.*
- *Organiser le regroupement et le broyage des déchets au Centre de tri de Mont-Saint-Guibert.*
- *Organiser le transport des déchets par des camions de grand tonnage afin de diminuer les déplacements des camions vers l'unité de valorisation énergétique de Virginal.*
- *Sensibilisation à la problématique des déchets. Visites des recyparcs, brochures, calendriers, cd-rom pour encourager la population à bien utiliser les infrastructures mises à leur disposition.*

- *Exprimer notre point de vue et adapter les projets de loi au travers des diverses commissions auxquelles participent des représentants d'in BW.*

**Centre de tri de Monst-Saint-Guibert**

- *Regroupement des déchets au centre de la Province afin de réduire les déplacements des camions de collecte vers l'unité de valorisation énergétique de Virginal.*

**Unité de valorisation énergétique de Virginal**

- *Traitement des déchets ménagers et production d'énergie électrique.*
- *Préservation des combustibles fossiles.*
- *Sensibilisation à la problématique des déchets : visites de l'usine de valorisation énergétique (des écoles primaires aux universités et délégations étrangères de spécialistes et décideurs).*
- *Concertation avec les Comités d'accompagnement avec les représentants des riverains, des associations écologistes locales et les élus.*

# VI. LE SME

## DOMAINE D'APPLICATION DU SME

Suite à la fusion de l'IBW et de l'IECBW en janvier 2018, plusieurs systèmes de management coexistent au sein d'in BW. Le schéma ci-dessous reprend les différentes normes pour lesquelles une certification (un enregistrement) a été obtenue et les départements repris sous ces certifications.

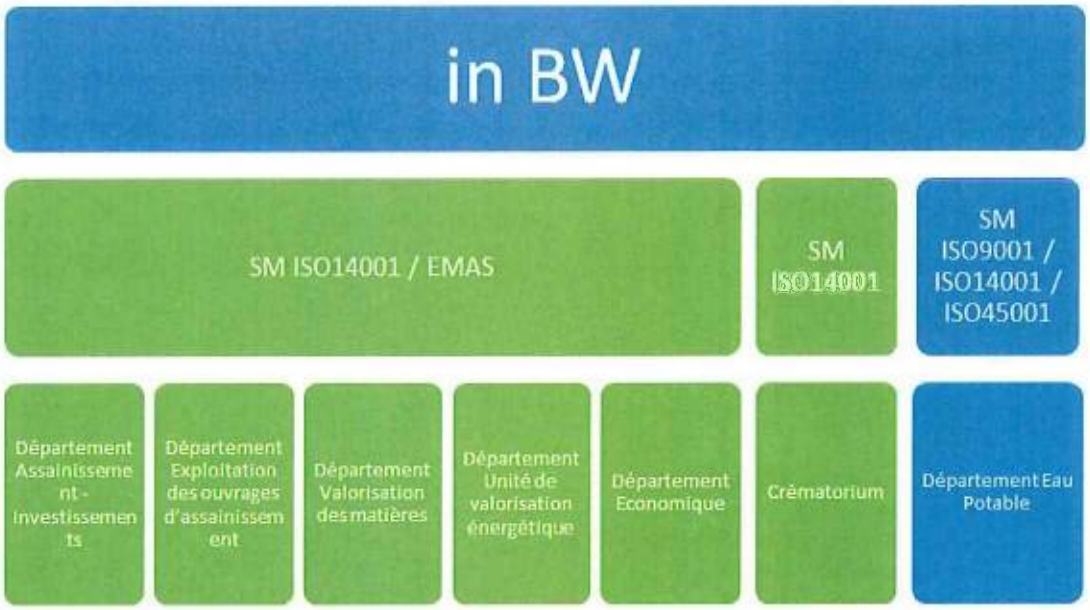


Plus spécifiquement, la présente déclaration EMAS couvre les activités d'in BW reprises en encadré bleu dans l'organigramme suivant :

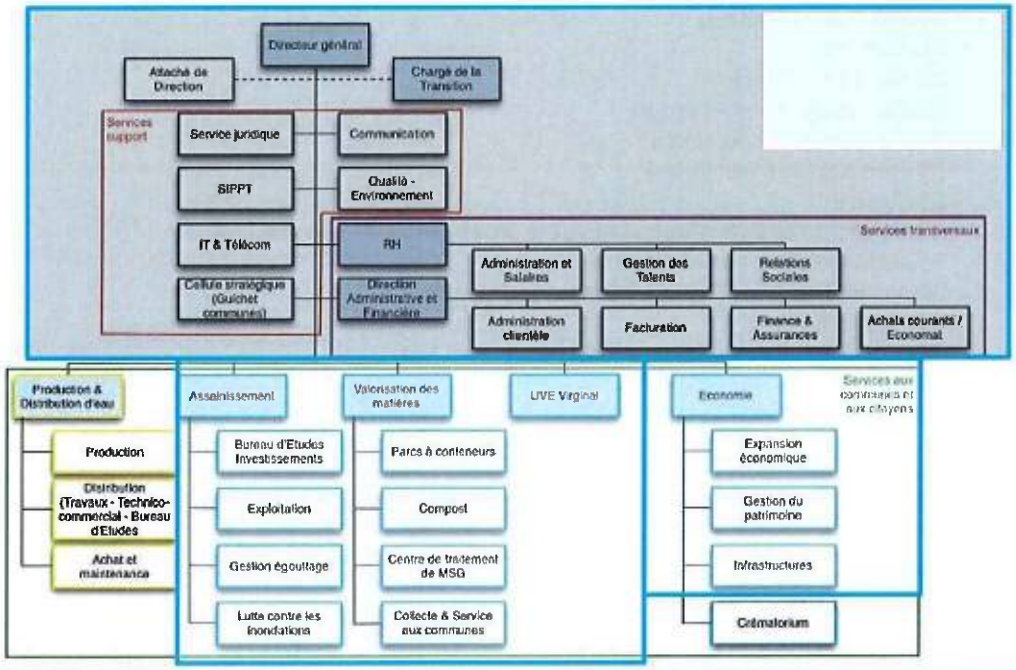

Le SME concerné par la présente déclaration couvre 57 sites, dont 56 sites « EMAS » + 1 site « ISO 14001 » (le Crématorium)

1. Siège in BW à Nivelles, avec une partie des services administratifs et les départements Economique et Aménagement du territoire, Assainissement des eaux et Déchets.
2. Usine et plate-forme de compostage de Virginal.
3. Centre de tri, broyage et transfert des déchets à Mont-Saint-Guibert.
4. Crématorium du Champ de Court à Court-Saint-Etienne. (ISO 14.001 uniquement)

**Stations d'épuration**

5. Bierghes à Rebecq
6. Bois-des-Nonnes à Ittre
7. Bomal
8. Bousval
9. Céroux à Ottignies
10. Chastre
11. Genappe
12. Grez-Doiceau
13. Hamme-Mille
14. Hélécine
15. Houtain-le-Val
16. Jodoigne
17. Ittre
18. La Bruyère à Beauvechain
19. Longueville
20. Lotissement 1815 à Villers-la-Ville
21. Louvain-la-Neuve
22. Nivelles
23. Orp-le-Grand
24. Perwez
25. Petite Bilande à Wavre Nord
26. Plancenoit à Lasne
27. Quenast à Rebecq
28. Rebecq
29. Saintes à Tubize
30. Sainte-Wivinne à Incourt
31. Sart-Dammes-Avelines
32. Sart-Messire-Guillaume
33. Tubize
34. Vallée de la Dyle à Basse-Wavre + Plate-forme de compostage
35. Vallée de la Lasne à Rosières
36. Vallée-du-Hain «Orchis» à Braine-le-Château
37. Villeroux
38. Villers-la-Ville
39. Waterloo
40. Oisquercq

La station d'épuration de Oisquercq a été réceptionnée en fin d'année 2018. Cette dernière est venue s'ajouter dans notre SME suite aux audits externes du 1e semestre 2019.

**Recyparcs**

41. Braine-le-Château
42. Braine-le-Comte

43. Chaumont-Gistoux
44. Court-St-Etienne
45. Genappe
46. Incourt
47. Ittre
48. Jodoigne
49. Nivelles
50. Orp-Jauche
51. Perwez
52. Rebecq
53. Rixensart
54. Tubize
55. Villers-la-Ville
56. Walhain-Chastre
57. Wavre

## MISE EN ŒUVRE DU SME

La construction du SME repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale, qui suit un cycle schématisé par la roue de Deming (cycle Plan / Do / Check / Act). Notre démarche d'amélioration continue nous pousse au changement et à l'innovation.

La politique environnementale est le texte de base sur lequel la direction s'appuie pour orienter son SME. Elle est l'élément moteur de la mise en œuvre et de l'amélioration du SME.

Les rôles et les responsabilités ont été définis et attribués afin de s'assurer de la conformité du SME à la norme ISO 14001 / au référentiel EMAS et d'atteindre la performance environnementale escomptée.

Une analyse environnementale initiale de l'ensemble des activités et sites concernés par le SME a été réalisée. Cette analyse a pris en considération les conditions régulières et irrégulières de fonctionnement, les incidents, les accidents et les situations d'urgences ainsi que les risques et les opportunités. Elle intègre également une réflexion sur les phases du cycle de vie que l'organisme est en mesure de maîtriser ou d'influencer, à savoir, notamment, l'acquisition des matières premières, la conception, la production, le transport/la livraison, l'utilisation, le traitement en fin de vie et l'élimination finale.

La volonté d'in BW est de mettre progressivement en place un système de mangement qui soit un véritable outil de pilotage intégré à son fonctionnement. Dès lors, dans les prochaines années, il est prévu d'intégrer les thèmes « sécurité et santé » ainsi que « qualité » pour arriver à un système de management intégré.

Un des axes principaux de développement du SME en 2018 a été d'intégrer l'outil d'analyse SWOT aux outils de pilotage des départements. L'étude des forces et des faiblesses, des atouts et des menaces de nos activités et de leur environnement de manière participative a permis de mieux définir les objectifs stratégiques.

### LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE

Nous avons constitué des registres de la législation environnementale, des autorisations et permis, des conventions et autres que l'Intercommunale a souscrit.

La mise à jour des registres en fonction de nouvelles réglementations est assurée par une société externe qui est chargée de nous informer chaque mois des sorties réglementaires

environnementales. La diffusion des nouvelles réglementations environnementales est assurée par le coordinateur auprès des différents départements. Ceux-ci gèrent ensuite l'analyse de conformité aux nouvelles exigences et définissent les actions à entreprendre.

La conformité réglementaire est vérifiée périodiquement par les secteurs même et lors de l'analyse environnementale et de chaque audit interne, à l'aide des check-lists que nous avons constituées pour les permis, les conditions sectorielles et les autres réglementations applicables.

L'état de la conformité aux exigences légales et autres exigences est repris en élément d'entrée de la revue de direction.

Aucune non-conformité majeure n'a été identifiée en 2018.

Aucune demande d'action corrective n'a été émise lors de l'audit externe de 2018.

### LES CONTROLES

Le point est fait lors de la revue de direction. Les contrôles sont réalisés par le biais des audits internes et externes notamment.

- En 2018, un programme allégé d'audits internes avait été mis en place afin de tenir compte de la formation des auditeurs internes aux spécificités de la version 2015 de la norme 14001. 14 audits été planifiés initialement. Seuls 3 audits internes ont été réalisés. Les 11 audits non réalisés seront reportés dans le programme d'audits 2019. L'appui externe d'un consultant spécialisé dans la norme ISO 14001 et le référentiel EMAS est prévu en 2019 pour permettre de réaliser le programme prévu. Aucune non-conformité majeure n'a été constatée en 2018.
- A partir de 2018, une méthode d'échantillonnage est utilisée pour définir les sites (STEP – Recyparcs – Chantiers) à auditer tout en garantissant la représentativité des bonnes pratiques environnementales auditées. La gestion des risques oriente également l'établissement des plannings d'audits (internes / externes).
  - La démarche d'échantillonnage a été initiée officiellement pour les audits externes des STEP.
  - En raison du nombre croissant et important de STEP concernées par l'enregistrement EMAS, il n'est pas soutenable de visiter tous les ouvrages sur un cycle de 3 ans lors des audits externes. Comme, par ailleurs, différentes raisons (procédés similaires, mêmes exploitants pour plusieurs stations, nombre de constats issus d'audit, ...) permettent de démontrer qu'un audit par échantillonnage est pertinent, les OAA ont élaborés une méthode validée avec les instances européennes en charge d'EMAS. Ainsi, le choix des stations à visiter chaque année lors des audits externes est effectué selon une méthode d'échantillonnage qui garantit la représentativité des sites vérifiés physiquement. Des vérifications transversales sont également réalisées par l'auditeur externe, par exemple lors de l'audit de la déclaration environnementale ou de l'organisation du SME.
  - Méthodologie d'audits externes par échantillonnage : les STEP et les recyparcs ont été regroupées en fonction de leur taille. Les critères de regroupement, avec les fréquences de visite associées, sont résumés dans les tableaux ci-dessous :

| 3 Groupes STEP | | Visite physique lors de l'audit externe |
|---|---|---|
| 1 | Stations >= 50 000 E.H. | chaque site est visité sur une période d'enregistrement (3 ans) |
| 2 | 10 000 E.H. <= Stations <50 000 E.H. | chaque site est visité sur 2 cycles d'enregistrement (6 ans) |
| 3 | Station < 10 000 E.H. | chaque site est visité sur 3 cycles d'enregistrement (9 ans) |

| 3 Groupes Recyparcs | | Visite physique lors de l'audit externe |
|---|---|---|
| 1 | Grand recyparc (toutes fractions + plastiques durs) | chaque site est visité sur une période d'enregistrement (3 ans) |
| 2 | Recyparc moyen | chaque site est visité sur 2 cycles d'enregistrement (6 ans) |
| 3 | Petit recyparc | chaque site est visité sur 3 cycles d'enregistrement (9 ans) |

- L'effort d'audit est donc directement proportionnel à leur impact environnement réel ou potentiel, et à l'ampleur des activités déployées sur les sites.

Les remarques faisant suite aux audits sont suivies au niveau de la coordination générale, mais également au niveau des départements.

La revue de direction, tenue en septembre 2018, a conclu que le SME répondait aux grandes lignes de la politique environnementale d'in BW. Un registre des impacts significatifs a été établi, afin d'élaborer un plan d'action visant à réduire, voire éliminer l'impact.

Un plan d'actions est élaboré, afin d'améliorer les aspects environnementaux significatifs et d'assurer les obligations de conformité, tout en tenant compte des risques et des opportunités identifiés. Ce plan se concrétise dans les objectifs d'amélioration, dont les indicateurs et les cibles sont chiffrés et mesurables. Des actions sont planifiées pour atteindre les cibles visées.

## LES OBJECTIFS D'AMELIORATION

- En 2018, le programme environnemental d'amélioration comportait 78 objectifs d'amélioration :
  - 48 objectifs non-finalisés des programmes précédents ;
  - 30 nouveaux objectifs.

- 21 objectifs ont été clôturés en 2018 :
- 2 objectifs annulés (objectif pas suffisamment spécifique) et 1 reporté (de 2016 à 2018).

**Objectifs clôturés en 2018**

| SECTEUR | DESCRIPTION DE L'OBJECTIF | REMARQUES |
|---|---|---|
| Assainissement | Réalisation de panneaux pour les visites à la STEP de Villers-la-Ville | - |
| Assainissement | Réalisation de nichoir adapté au site à la STEP de la Vallée du Hain | Nous avons profité de la réalisation de cet objectif pour communiquer avec nos collègues sur le sujet via inBWall (réseau social d'entreprise). |
| Assainissement | Achat et installation de matériel de mesure de comptabilisation des données énergétiques sur les équipements de digestion et de séchage à la STEP de la Vallée de la Dyle | Placement de débimètres. |
| Assainissement | Création de fascines sur la station + mise en place de fascines afin d'éviter les coulées de boues à la STEP de Hamme-Mille | Les fascines ont été placées en été 2018. |
| Assainissement | Placement de nichoirs à la STEP de Villers-la-Ville | - |
| Assainissement | Optimisation de la consommation d'énergie sur certaines centrifugeuses (STEP de Grez-Doiceau) | L'ensemble des sites ont été équipés et un bilan énergétique a été édité par site en juin 2018. |
| Assainissement | Stabiliser les volumes d'eaux entrantes à la station de Perwez | - |

| SECTEUR | DESCRIPTION DE L'OBJECTIF | REMARQUES |
|---|---|---|
| Assainissement | Amélioration du tri des déchets d'atelier et de tissus souillés | Achat de conteneur et de poubelle pour les déchets d'atelier et de laboratoire |
| Assainissement | Elaboration d'une stratégie d'intervention en urgence en cas de contamination de l'influent pas un ou plusieurs produits aux propriétés dangereuses. Modification en profondeur de la procédure. | - |
| Assainissement | Diminuer les interventions de garde par responsable de garde et optimiser les interventions. | Mise en place des 3 zones de garde. |
| Assainissement | Gadoues :<br>* Etudier et réaliser des essais laboratoire et in-situ sur la possibilité de traiter les gadoues de fosses septiques directement dans le digesteur anaérobie de la STEP de la Vallée de la Dyle<br>* Diminution de la consommation énergétique en supprimant la voie aérobie pour le traitement des gadoues (maintien du prétraitement des gadoues)<br>* Production de biogaz au niveau du digesteur anaérobie afin de réduire la consommation de gaz de ville | Technique possible mais actuellement ce n'est pas intéressant dans le cadre du fonctionnement globale de l'installation. |
| Assainissement | Régulation chauffage Mise en place d'une régulation des chauffages électrique d'Hélécine, Bomal et Orp-Le-Grand | Les systèmes sont installés, les agents sont formés sur 2 des 3 sites. Le site de Bomal n'était pas rentable. |
| Déchets | Amélioration de l'arrosage des andains nécessaire à la production de compost (remplacement du tuyau d'arrosage pour l'eau de service de la STEP par un tuyau enterré) à Wavre | - |
| Déchets | Détection de la radioactivité au centre de tri : déplacement portique pour une meilleure lecture des camions sortants | - |
| Déchets | Epuration des eaux puisées au centre de tri : placement d'un système d'épuration (filtre + UV) des contaminations bactériologiques des eaux puisées | - |
| Déchets | Problématique des poussières au centre de tri : installation d'une brumisation dans le B3 | La brumisation a été mise en place. |
| Déchets | Essais avec de nouveaux réactifs pour l'abattement des rejets en HCl et en SO2 à l'UVE (reprise objectif 2015) 1ère phase : LHOIST : essai chaux hydratée « améliorée » (mai – juin 2017); 2ème phase bis: SOLVAY : essai 100% bicarbonate de sodium (juin – décembre) | - |
| Déchets | Améliorer le bien-être au travail des préposés des recyparcs sans augmentation de la consommation électrique | - |
| Déchets | Diminution du nombre de vols avec effraction sur les recyparcs – Amélioration de la sécurité de nos agents, de la qualité du tri et éviter les vols sur nos parcs à conteneurs par l'installation de caméras de surveillance. | On observe moins de vols et moins d'agressivité de la part des usagers. |
| Déchets | Obligation de reprise des films plastiques depuis le 1er janvier 2017 : solution pour une collecte optimalisée | Modification mode de collecte des sacs de films (passage d'un camion porte-conteneur à un camion-presse). |
| Economique | Mise en œuvre d'un système de retransmission des cérémonies en streaming pour les proches des familles éloignés géographiquement. | |

Pour le département assainissement, la plus grande partie des objectifs en cours de réalisation sont ouverts depuis 2017. Certains nécessitent des travaux d'envergure et la collaboration du Service Investissement. C'est le cas des travaux d'amélioration du traitement des boues de Nivelles ou de l'amélioration des prétraitements de Waterloo. Ces travaux de grande ampleur nécessitant des études et des budgets, cela prend énormément de temps.

Voici un extrait de la publication sur les nichoirs :

*« Un recensement des oiseaux a été effectué en juin 2018 sur la station de la Vallée du Hain pour déterminer quelles étaient les espèces présentes sur le site et susceptibles de s'y reproduire. S'y trouvaient des espèces communes comme la mésange bleue ou charbonnière, le rouge-gorge, le moineau domestique, le troglodyte mignon ou l'accenteur mouchet mais aussi des espèces plus occasionnelles et de passage moins longtemps chez nous telles que la bergeronnette grise ou bergeronnette des ruisseaux, l'hirondelle de fenêtre ou l'hirondelle rustique et le martinet.*

*Pas moins d'une vingtaine de nichoirs ont été construits et placés sur le site pour anticiper le retour de leurs futurs hôtes !*

*Nous sommes donc prêts à les accueillir et leurs donner toutes les chances pour une reproduction aisée et optimale.*

*Ensemble, œuvrons pour la biodiversité ! »*

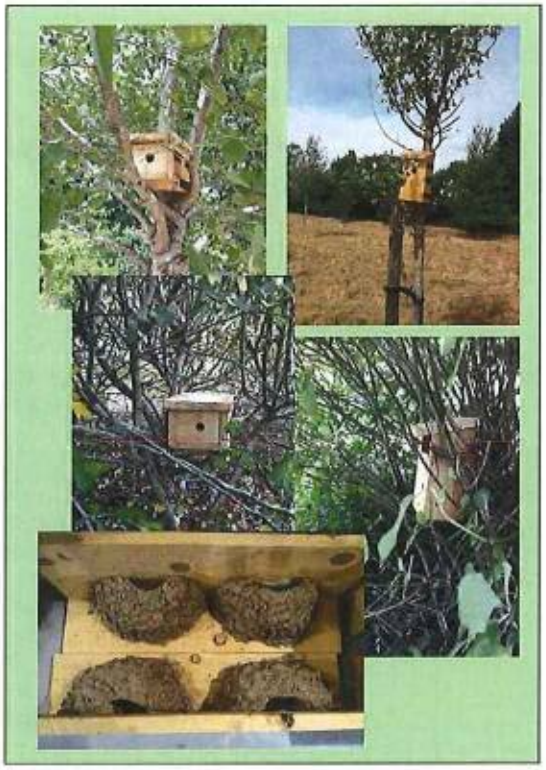

Il en reste donc 54 en cours ou partiellement réalisés début 2019. En outre, 2 nouveaux objectifs ont été définis pour 2019. Sans tenir compte qu'en 2019, les objectifs d'in BW, dont les objectifs environnementaux, seront en préparation de manière explicite dans le cadre de la rédaction du nouveau Plan Stratégique 2020-2022. L'évaluation 2018 du plan stratégique d'in BW 2017-2019 est publié sur le site internet d'in BW (www.inbw.be). Les objectifs sont présentés par département et sont déclinés en objectifs stratégiques et opérationnels.

Nouveaux objectifs « spécifiques » 2019

| Secteur | Nombre | Commentaires |
|---|---|---|
| VALMAT | 2 | Collecte<br>- Amélioration de la collecte des déchets organiques<br>- Elargissement des collectes en conteneurs enterrés aux P+MC et P-C |

# VII. LES ACTIVITES

## 1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PATRIMOINE, INFRASTRUCTURES ET CRÉMATORIUM

RA 2018
pp. 9 - 29

Le département est constitué de plusieurs services :

- Service Aménagement du territoire
- Service Expansion économique
- Service Infrastructures
- Service Patrimoine
- Crématorium

Le tableau ci-dessous reprend un résumé des différentes actions à caractère environnemental entreprises en 2018 sur certains sites dans le cadre des activités du département.

| | | Actions |
|---|---|---|
| Appels à projets de la Région wallonne | *Appel à projets « développement durable »* | Le Gouvernement wallon a décidé, dans le cadre du Plan Marshall 4.0 d'établir des objectifs visant à faire émerger une nouvelle génération de « parcs 4.0 » intégrant les enjeux du développement durable et les défis en termes de connectivité numérique pour les entreprises.<br>1) subside de 30.000 EUR pour l'étude de faisabilité de la mise en œuvre d'une cogénération et d'un réseau de chaleur, au départ du centre de tri d'in BW situé dans l'ancienne sablière de Mont-Saint-Guibert, à partir de la collecte du bois de classe B, pour le Parc Scientifique de Louvain-la-Neuve et les chaudières de l'UCL à proximité immédiate.<br>2) subside de 280.000 EUR octroyé à l'ensemble des intercommunales de développement économique wallonnes et IFPH, pour la mise en place et le développement d'un cloud énergétique au cœur des PAE. Par cloud, il faut entendre la mise en commun d'unités de production pour une communauté d'entreprises (production, stockage, autoconsommation, utilisation du réseau de distribution). |
| Projet Pilote | *ZELDA* | Zoning à Energie Locale DurAble.<br>▲ Extension d'un Ecloud sur toute la Wallonie.<br>▲ Circuit court de l'énergie électrique<br>▲ Projet pilote visant à mettre des unités de production d'électricité renouvelable directement à disposition des entreprises d'un même PAE<br>▲ La mutualisation de moyens de production dans une dimension coopérative<br>▲ Le développement durable via la production d'énergie verte et sa consommation locale<br><br>Les entreprises des parcs de Nivelles Sud, Nivelles Nord et du Parc Scientifique de Louvain-la-Neuve ont été mobilisées en vue de la réalisation de ce cloud énergétique afin de réduire l'empreinte écologique et réduire les consommations énergétiques. Les partenariats sont en cours de signature. |
| Centres d'entreprise / Immeubles de bureaux | *Einstein Business Center* | En 2018, dans le cadre de l'amélioration de son empreinte carbone, un investissement a permis de remplacer l'isolation de la toiture d'un des bâtiments. |
| | *Centre Monnet à LLN* | In BW a lancé une étude de grande ampleur concernant la rationalisation de la ventilation et du chauffage au sein des laboratoires. Des travaux d'amélioration sont prévus suivant les recommandations qui seront issues de l'étude d'une cogénération et d'une installation des panneaux photovoltaïques : le renouvellement de l'HVAC est en cours, conditionnant le démarrage de cette étude. |

| | | Actions |
|---|---|---|
| | | Le passage vers de l'éclairage LED se fait progressivement à l'occasion du remplacement des luminaires défectueux.<br>Quatre emplacements de recharge pour véhicules électriques ont été mis en service.<br>En 2018, on notera aussi la mise en place de bacs potager communautaires et de bornes de recharge pour véhicules électriques.<br>Les projets 2019-2020 concernent la création d'une prairie fleurie, de box vélo et le remplacement de l'éclairage du parking. |
| | *Athéna* | 4 bornes de recharge pour véhicules électriques ont été installées sur le site. |
| | *Landas Business Center* | En 2018, les châssis et portes d'entrée du centre ont été remplacés. |
| | - | En 2018, lancement du projet de mise en place d'une fiche énergétique pour chaque bâtiment reprenant les données techniques et administratives, les données de consommation et les actions d'amélioration en termes d'énergie déjà mises en place. |
| Bâtiments-relais | - | Dans le cadre de sa politique d'économie d'énergie, in BW remplace les équipements vétustes de ses bâtiments par des fournitures moins énergivores : en 2018, 3047 m² de surfaces locatives ont bénéficiés de nouveaux éclairages LED. |

Mobilité alternative

Le Service économique a fait bénéficier des locataires du Einstein Business Center et du Centre Monnet (LLN) de l'accès gratuit à la plateforme de co-voiturage « commuty » afin de favoriser une meilleure mobilité, plus durable et économique pour le personnel des entreprises locataires de nos deux centres.

De manière plus générale, in BW promeut la mobilité douce au niveau de ses parcs et de ses centres d'affaires en mettant en place des projets financés via des appels à projet wallons ou en fond propre (Centre Monnet) : acquisition de vélos électriques, bornes pour vélo, amélioration de la ligne de Bus à Wavre Nord, encouragement au co-voiturage via des parkings spécifiques, ....
En 2018, in BW a obtenu un subside de 60.000 EUR de la part de la Région wallonne représentant 70 % du financement total pour le projet « smart mobility Nivelles ». Ce projet consiste en l'installation de box à vélos et acquisition de vélos électriques dans les parcs de Nivelles Sud et Nivelles Nord. Nous travaillons en collaboration avec l'UWE, Nivelles Entreprises et quelques sociétés partenaires. Nous sommes également partenaire du projet développé par l'association d'entreprises Alliance Centre BW sur les parcs d'activité de Wavre, Louvain-la-Neuve et Axis Parc. Un subside de 60.000 EUR couvrant 70% du projet a également été octroyé.

Autres actions à caractère environnemental :

- Organisation d'événements de sensibilisation destinés aux entreprises ;
- Sur les PAE, mise en place de pistes cyclables, mise en place de plantations, utilisation de matériaux durables pour la construction/la rénovation des bâtiments, etc. ;
- Participation du service aux points mobilité ;
- Intégration dans les études d'aménagement du territoire de points environnementaux non obligatoires (ex: co-voiturage) ;
- Volonté d'intégrer les différentes disciplines qualité-sécurité et environnement de manière globale ;
- Mise en place dans les baux locatifs, d'un point demandant aux locataires de transmettre les relevés des compteurs sur demande ;
- Sensibilisation des locataires via un fascicule (présentation d'in BW, du service économique, information sur le tri des déchets, EMAS, etc.) ;

- Biodiversité: aménagements et entretiens différenciés, etc. ;
- Réalisation d'une newsletter par le service Patrimoine/Animation économique ;
- Réduction des consommations énergétiques de nos locataires lors d'intervention de maintenance (monitoring des t° et actions correctives ; remplacement de chaudières/thermostats ; etc.) – démarche continue ;
- Scans des documents de contrôles réglementaires (accessibilité des documents et mise à disposition rapide pour les locataires en cas de demande) ;
- Les travaux de rénovation des bâtiments sont faits de façon à améliorer l'isolation de ceux-ci, la production d'électricité verte (panneaux solaires), l'utilisation de matériaux renouvelables (futur hall relais en structure bois sur l'ancien site PSA), etc. ;
- Désamiantage du bâtiment « Della Faille » en vue de sa restauration (extension du siège) ;
- Réflexion sur la politique d'acquisition de bâtiment en termes d'environnement ;
- Relevé des installations dans les permis uniques/déclarations environnementales (classe 3, etc.) de nos bâtiments.
- Amélioration continue des installations du crématorium (partage d'expériences techniques avec ACWB, relamping, etc.) et campagne de mesure de rejets atmosphérique, analyse mercure aux postes de travail et analyse des pelouses de dispersion.

Plaintes et incidents environnementaux

Une plainte a été enregistrée en 2018 dans le département : elle concernait des émanations de produits provenant des activités d'un locataire situé dans le même bâtiment que la société plaignante.

## 2. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

L'activité du département Assainissement se déroule dans le cadre du Programme gouvernemental d'assainissement, qui impose aux Intercommunales ayant en charge l'épuration des eaux usées urbaines d'étudier, construire et exploiter les ouvrages d'assainissement.

### OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

- S'assurer d'être à la pointe du progrès en innovant dans les traitements des eaux (procédés biologiques membranaires aux stations d'épuration de Louvain-la-Neuve et Rosières) et les traitements des boues (sécheur thermique à la station d'épuration de Basse-Wavre).
- Est attentif à mettre en œuvre des technologies plus respectueuses de l'environnement en matière d'énergie (production d'énergie verte à partir des biogaz produits par la fermentation des boues de la station d'épuration de Basse-Wavre, utilisation d'une pompe à chaleur pour le chauffage de la station d'épuration de Rosières) ;
- Remettre de nombreux avis en matière d'autorisation de déversement et d'application des règles d'urbanisme ;
- Tenir à jour la cartographie des collecteurs et stations d'épuration existants et répondre aux multiples demandes d'impétrants ;
- Effectuer, depuis juin 2009, le contrôle du placement des systèmes d'épuration individuelle auprès des particuliers.
- Effectuer des endoscopies des réseaux d'égouttage au bénéfice des Communes.

### 2.1 L'ASSAINISSEMENT-INVESTISSEMENTS

RA 2018
pp. 47 - 71

Le service Assainissement / Investissements a comme mission de réaliser les Etudes de Zones permettant d'affecter un statut d'assainissement collectif ou autonome aux zones transitoires du PASH et de préciser le mode d'assainissement dans les zones d'assainissement autonome situées en zone de protection des captages d'eau potable.

Cette mission est encadrée par une convention entre la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) et les Intercommunales.

### OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT

- Développer l'éco-conception des ouvrages d'assainissement en vue de permettre la poursuite d'un assainissement collectif durable au bénéfice notamment des agglomérations de moins de 2000 EH.

  L'application de ce principe s'appuie sur des études préalables visant à :
  - caractériser les eaux coulant dans les réseaux d'égout par temps sec en tenant compte des eaux claires parasites (Etude de Dilution) ;
  - choisir les schémas d'assainissement les plus appropriés ;
  - choisir les procédés et dimensionnements les plus économes à moyen terme en visant le respect des normes de rejet et l'économie financière.

- Valoriser le patrimoine des réseaux d'égouts communaux et de collecteurs au travers d'actions telles que :

  - la poursuite de la collecte des informations requises pour la base de données INFONET ;

- le développement d'un service interne de cadastre possédant toutes les compétences et matériels requis ;
- la sensibilisation des communes aux enjeux du cadastre des égouts ;
- la valorisation des compétences d'assainissement du service au travers des missions règlementaires confiées comme le contrôle à l'installation des systèmes d'épuration individuelle.

- Intégrer la future obligation règlementaire relative aux contrats de service industriels (entreprises soumises à rubrique 90.10 rejet d'eaux usées industrielles) avec comme objectifs à terme de :

  - créer et pérenniser des relations de confiance avec les entreprises rejetant des eaux usées industrielles dans les réseaux d'égouttage ;
  - mieux maîtriser sur nos ouvrages les conséquences des accidents environnementaux liés aux rejets inappropriés dans les réseaux ;
  - mieux gérer les réserves de capacité de traitement hydraulique et biologique de nos ouvrages ;
  - accompagner la SPGE dans son rôle de percepteur de la rétribution des entreprises.

## OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Cet objectif est poursuivi au travers d'actions concrètes mêlant expériences de maîtrise d'ouvrage, études et formations :

1. Étudier des zones d'expansion de crue et zones d'immersion temporaire en faisant bénéficier les maîtres d'ouvrage de nos compétences et en valorisant le principe des services écosystémiques (bénéfices que les humains retirent des écosystèmes sans avoir à agir pour les obtenir) ;
2. Concevoir seul ou en partenariat avec Aquawal des méthodes nouvelles de gestion des surverses par temps de pluie, de conception d'ouvrages d'assainissement, des outils de calcul pour la gestion d'eau pluviale à la parcelle ;
3. Former nos collaborateurs gestionnaires de projet et surveillants aux techniques d'infiltration et de rétention d'eaux pluviales utilisables dans les projets du PIC.

La construction de la station d'épuration (STEP) de Oisquercq a débuté au deuxième semestre 2016 et a permis, fin 2018, d'adjoindre une capacité de traitement de 3000 EH. Le taux d'équipement du Brabant Wallon en STEP est de 97,7 % (91,2 % en Région Wallonne).

Les 2 chantiers de collecteurs en cours en 2018 ont permis la construction de plusieurs km supplémentaires et le passage à un taux de réalisation des collecteurs de 86,8 %.

En matière d'égouttage, ce sont aussi quelques 26 chantiers qui étaient en cours au sein de nos 27 communes pour atteindre un taux de collecte de 88 %.

Notre bureau d'études interne (BE) a étudié 26 dossiers d'égouttage (+ voiries conjointes) en 2018 dont 5 en maîtrise d'ouvrage « Commune ».

En matière d'ouvrage de lutte contre les inondations, des conventions d'assistance (AMO) ou de délégation (DMO) de maitrise d'ouvrage sont établies avec la Province et les communes : 4 ouvrages ont fait l'objet d'une étude ou d'une adjudication et 2 ouvrages sont passés au stade du chantier.

Le service investissement a contrôlé 49 SEI (station d'épuration individuelle), répondu à 2680 demandes d'impétrants, rendu 109 avis urbanistiques et aidé le service Exploitation dans les études et suivi de chantier de dossier DIHEC (Dépense Importante Hors Exploitation Courante) concernant quelques 13 dossiers dont 4 en chantier.

Le cadastre des égouts s'est poursuivi : 32,8 % sont cartographiés fin de l'année grâce aux 158 km réalisés en 2018.

Le service, gratuit aux communes, d'endoscopie des réseaux d'égouttage s'est poursuivi en 2018 en investiguant quelques 25 km et en formulant un rapport incluant les recommandations travaux en cas d'anomalies importantes. Complémentairement, une inspection visuelle des réseaux par zoomage a été réalisée sur 81 km.

La diversification des services rendus aux communes se poursuit en passant des conventions AMO concernant des études et travaux hydrauliques variés comme par exemple la réhabilitation d'étangs communaux (analyse sédiments, curage, reconstruction berges, ...).

À travers la base de données GEISICA, gérant les sinistres associés à nos divers travaux, en 2018, nous avons répertorié 16 nouveaux dossiers et clôturé 22 dossiers ouverts.

## 2.2 L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'EPURATION

RA 2018
pp. 72 - 95

*Clôture en châtaignier pour la protection des orchidées de la Vallée du Hain*

Au sein du Service Exploitation des ouvrages d'assainissement, au vu des possibilités de communication et d'entraide installées au sein de la SPGE, le SME est un outil de gestion pour le service, qui est la base de l'évolution vers un Système de Management Intégré QSE.

Les objectifs stratégiques, opérationnels et les actions du service doivent toujours être en concordance non seulement avec les objectifs généraux d'in BW mais également avec ceux de la SPGE. Le rôle de la SPGE évolue fortement sur le plan économique (mise en place de KPI financier, objectif de maîtrise des dépenses, définition d'une ligne budgétaire), technologique (évolution vers les meilleures technologies disponibles), politique (mise en commun de centrales des marchés propre au OAA, mise en commun de compétence et de ressource...).

Le contexte dans lequel nous évoluons aujourd'hui au niveau du service est en perpétuelle évolution tant au niveau de l'entreprise in BW qu'au régional où l'assainissement des eaux usées est un véritable enjeu. Les possibilités de travail et d'échanger de manière participative et

constructive entre les OAA (AQUAWAL) et la SPGE dans de nombreux domaines sont une opportunité (groupes de travail dans de nombreux domaines techniques et financier) qui nous aide non seulement pour définir nos objectifs stratégiques et opérationnels mais aussi pour concrétiser les actions planifiées (entraide et partage d'expérience).

Parallèlement le manque de suivi de certains plans et travaux au niveau de la SPGE (plan boues, plan piste d'économie, groupe de travail sur les barèmes, ...) est une réelle source de démotivation des équipes internes d'in BW qui travaillent sur les différentes thématiques. Il s'agit pour le service d'une menace qui devra être relayée au niveau de la SPGE.

Par contre, la décentralisation qui caractérise notre activité, reste une faiblesse pour notre activité. La nouvelle réflexion en cours sur l'organisation du service a pour but de limiter l'impact de cette décentralisation notamment en utilisant au mieux les compétences ainsi que les talents transversalement (évolution vers 3 pôles de compétence : électromécanique, process et exploitation).

❖ QUANTITE DES EAUX TRAITEES

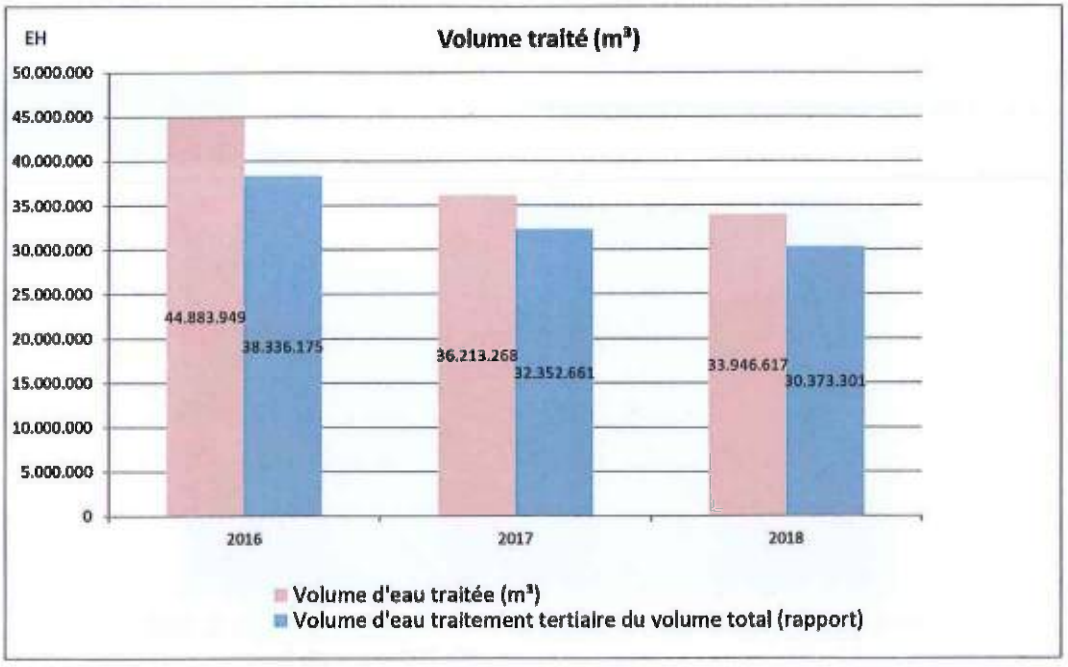


Par rapport à 2018, les quantités d'eau traitées sont faibles, ce qui peut s'expliquer par :

- la pluviométrie : l'ensemble de l'année a été particulièrement sec (surtout en mai). Seuls les mois de janvier, mars, avril et décembre ont donné des quantités de précipitations supérieures aux normales.
- les travaux relativement importants à la station d'épuration de la Vallée de la Lasne et la rénovation des tanks membranaires.
- l'intervention dans le suivi des réseaux pour diminuer les entrées d'eau claire parasite. Vous pouvez en voir quelques exemples dans notre rapport annuel.

## ❖ CONSOMMATION DES RESSOURCES

### ⌖ Consommation électrique

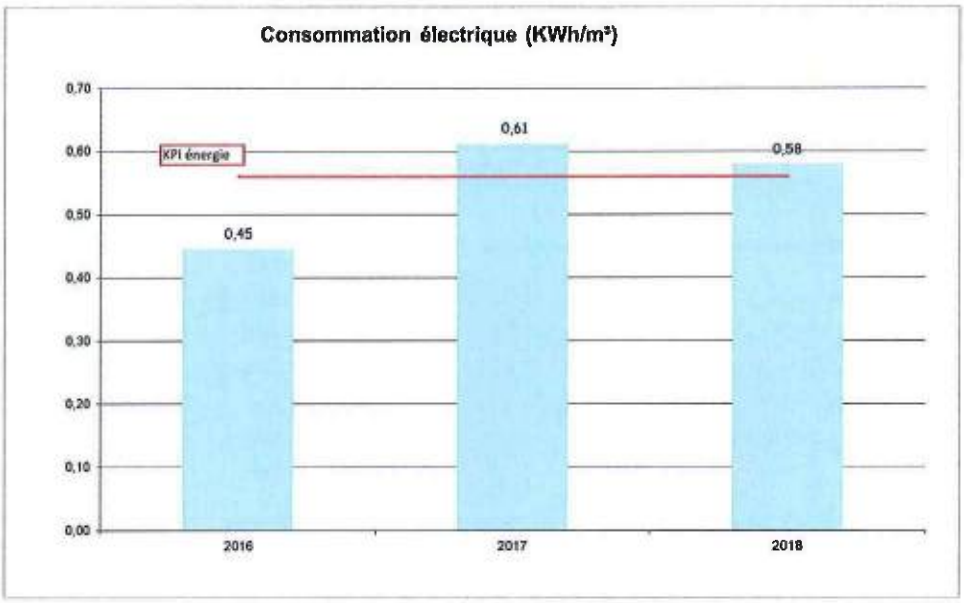


En ce qui concerne les travaux réalisés sur les indicateurs de performance environnementale, l'indicateur imposé est de 0,56 KWh/m³ d'eau traitée. En 2018, malgré le temps sec, nous sommes au-dessus de cet indicateur.

La présence de processus de traitement des eaux très spécifiques comme les systèmes de filtration membranaires aux STEP de la Vallée de la Lasne et de LLN impacte bien évidement la consommation énergétique. La nécessité de maintenir une aération pour le décolmatage des membranes explique cette situation.

Nous sommes persuadés que des améliorations sont encore possible notamment au niveau des système de régulation de l'aération des bassins biologiques.

Pour cette raison, nous souhaitons aussi présenter un indicateur de consommation électrique qui est en relation avec la quantité de pollution traitée et qui nous est comparativement plus favorable.

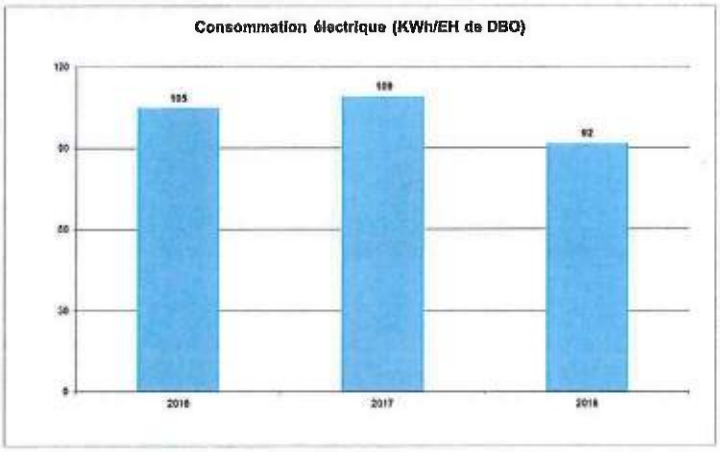

### Consommation énergétique

Le temps particulièrement sec de cette année, l'arrêt des tanks membranaires de la station d'épuration de la Vallée de la Lasne, ou encore l'augmentation de notre production d'électricité via notre biométhanisation (n'a jamais été aussi élevée depuis sa mise en fonction), nous ont permis de diminuer notre consommation énergétique.

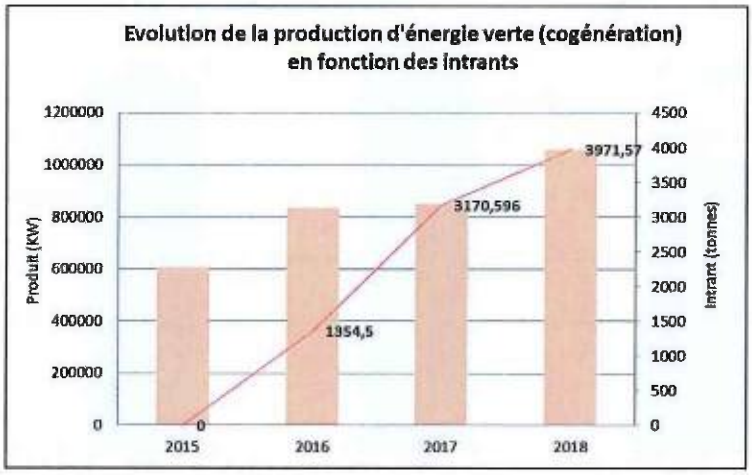


### Consommation de matières/EH de DBO

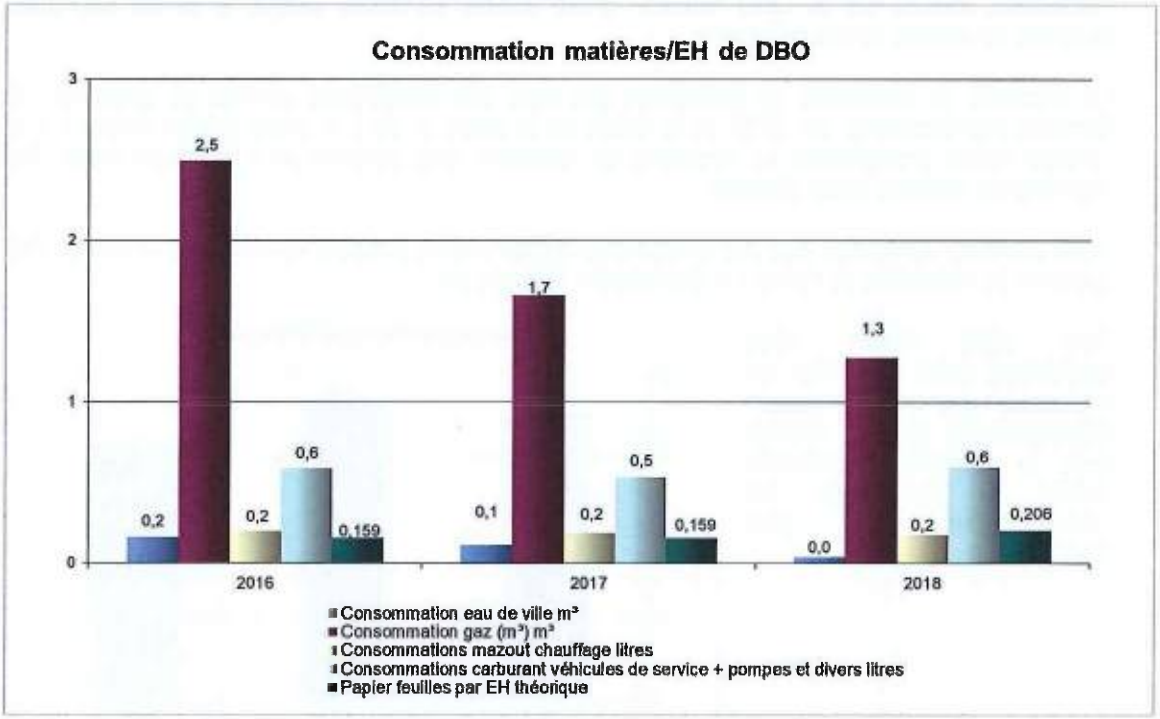


La consommation en eau de ville a beaucoup diminué grâce au passage en eau de process de la dilution du polymère du décanteur lamellaire de la Vallée de la Lasne.

La diminution de l'indice gaz est due à une augmentation de la production de biogaz en interne et à la mise en place de solutions techniques nous permettant de l'utiliser pour alimenter la digestion. Ces actions nous permettent de compenser partiellement le fonctionnement de l'unité de séchage 24h/24.

La consommation de mazout de chauffage est stable, malgré la panne de la pompe à chaleur de la Vallée de la Lasne.

La consommation des véhicules de service a augmenté cette année. Une partie de ces kilométrages étant dus au lieu d'habitation de la personne, nous ne disposons pas d'action concrète pour diminuer ces kilomètres.

La consommation de papier a également augmenté, proportionnellement à l'activité du service et plus particulièrement au suivi.

## ❖ CONSOMMATION DE PRODUITS CHIMIQUES

### ⌖ Consommation de matières : polymère anionique

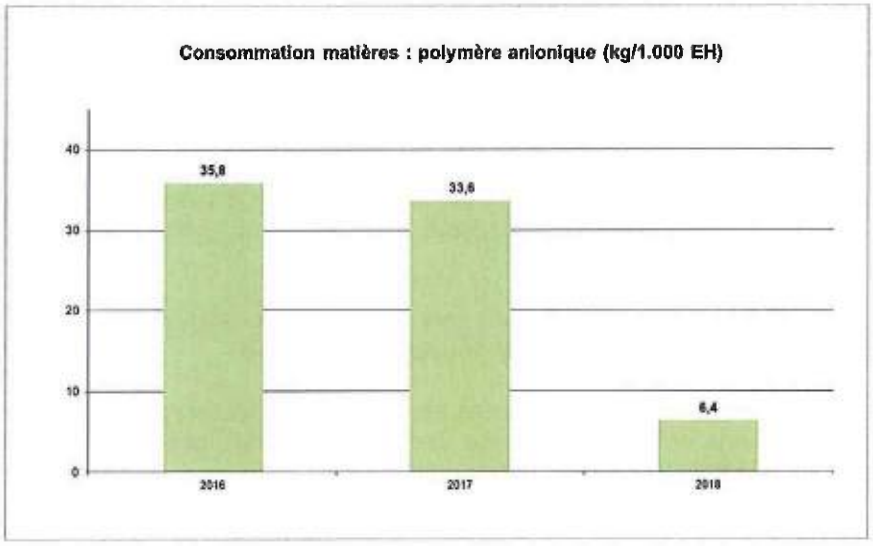


La diminution de l'indice de consommation du polymère anionique est due à une diminution réelle de la consommation de polymère.
Cette diminution de consommation est à lier au temps particulièrement sec ainsi qu'à la surveillance des consommations réalisée par le personnel de la cellule autosurveillance.

Les efforts d'information et de conscientisation des techniciens commencent probablement à porter leurs fruits.

### Consommation de produits

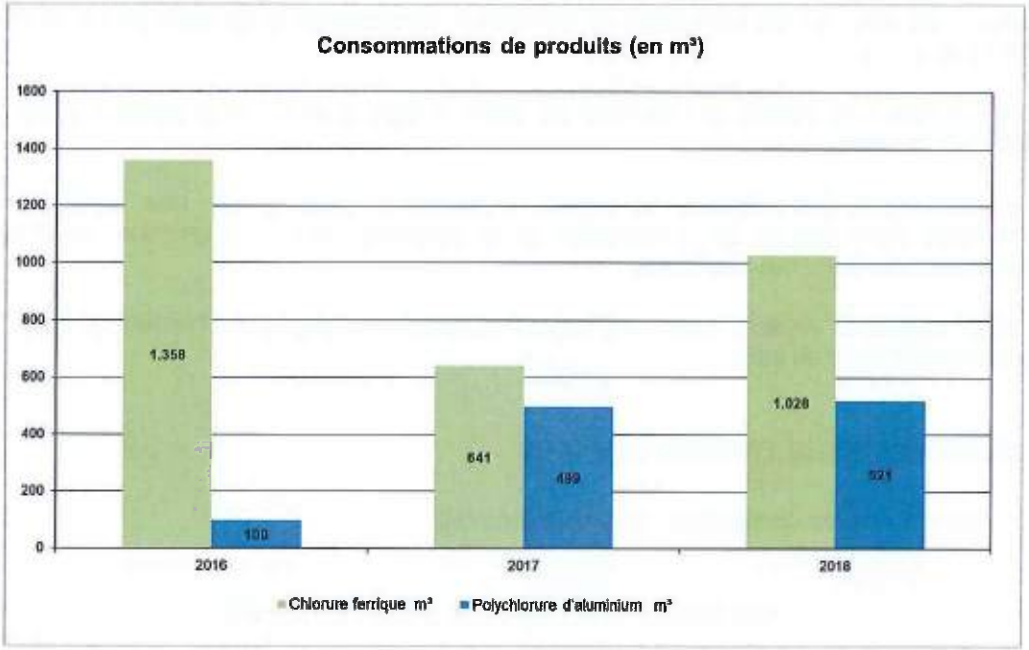


Il y a une augmentation des indices de consommation des produits de traitement du phosphore cette année. Nous avons dû ré-augmenter nos consommations suite aux difficultés de traitement au niveau des stations d'épuration des Vallées de la Dyle et de la Lasne en ce qui concerne le phosphore (variabilité importante du phosphore à traiter ce qui nécessite un surdosage de produit).

Pour améliorer cette situation, nous avons mis en place des analyseurs phosphate sur les stations d'épuration des Vallées du Hain, de la Dyle et de la Lasne.

L'insuffisance de carbone dans les eaux usées de la STEP de la Vallées de la Dyle combiné à un déséquilibre du carbone et de l'azote a été une préoccupation majeure de l'année (test de produit permettant d'améliorer ponctuellement la situation).

## DEMANDES D'ACTIONS PREVENTIVES / PLAINTES / CACIDENTS / INCIDENTS

### Demandes d'actions préventives

L'ensemble des demandes d'actions préventives de cette année ont été inscrites dans les réunions de coordination et en groupes de travail. Nous remarquons que les actions préventives sont directement mises en œuvre via les canaux de communication.

### Plaintes

Nous avons reçu 5 plaintes concernant les stations d'épuration. Ces réclamations n'étaient pas toujours en relation avec in BW, mais ont toujours fait l'objet d'une réponse appropriée.

Nous avons aussi été sollicités dans le cadre d'une plainte indirecte sur le réseau suite à la dénonciation d'un vidangeur de fosses septiques par un riverain, soupçonné de réaliser un

déchargement illégal. Nous avons redirigé la plainte de ce riverain vers les services du SPW compétents en la matière.

2 de ces 5 plaintes sont en relation avec la valorisation agricole des boues : l'une concerne l'utilisation d'un chemin d'accès inapproprié pour la livraison de nos boues, et l'autre le non-respect de nos garanties internes sur le taux de matière sèche de nos boues de Jodoigne. La non-conformité au niveau de la valeur neutralisante s'explique par des tests avec un nouveau type de polymère.

L'ensemble des plaintes a été traité et elles sont clôturées. Les plaintes liées à la lagune de Wavre-Nord font toujours l'objet d'un suivi régulier. L'ensemble des éléments de suivi de cette lagune sont exposés dans le Rapport Annuel, et ce que nous pouvons en dire est que nos collègues n'ont pas ménagé leurs efforts.

Parallèlement à ces plaintes, 27 témoignages ont été recensés en 2018 pour des problèmes d'odeur, de rejets d'eaux usées à la rivière, de dégradation du relief du sol, etc.
Certains appels ne concernaient pas in BW, d'autres n'ont pas nécessité d'interventions, car la situation était redevenue normale à notre arrivée, mais la totalité de ces relevés ont été traités dans les meilleurs délais.

*Présence de macro-déchets sur un terrain privé (débordement du collecteur d'eaux usées)*

Nous avons entre autres déposé une plainte au niveau de notre laboratoire externe d'analyses d'eau, afin que celui-ci améliore la transmission de ces résultats et prenne les mesures pour refaire les analyses sur les paramètres manquants.

Nous avons réitéré notre plainte à Rebecq/ Bierghes touchant à l'aspect visuel et aux différents dépôts de déchets placés par des personnes indélicates au pied de bulles à verres situées devant notre site.

Sur la station d'épuration de Rebecq / Quenast, durant la période de grande sécheresse, nous avons fait l'objet d'un vol d'eau dans nos installations. Nous avons déposé une plainte en bonne et due forme à la police locale. Une première pour nous... qui confirme que l'eau est un bien précieux.
Nous n'avons pas constaté d'effraction.

### Pollutions de l'influent

En 2018, nous avons répertorié 28 pollutions.

Suite aux contacts réguliers avec nos parties prenantes que sont les industriels tels que GSK, Firmenisch, Zoetis, ... , nous avons augmenté le nombre de déclaration de non-respect des eaux entrant dans les collecteurs. Nous les répertorions donc dans les pollutions de l'influent, et ce même si celles-ci sont parfois de simples constats et n'ont pas d'impact sur notre fonctionnement.

Nous avons désormais des contacts réguliers avec 4 sociétés externes dans le cadre de leurs conformités aux rejets.

Ces incidents mineurs ont comme effet de faire doubler le nombre de nos enregistrements des pollutions de l'influent, sans pour autant avoir un effet significatif important.

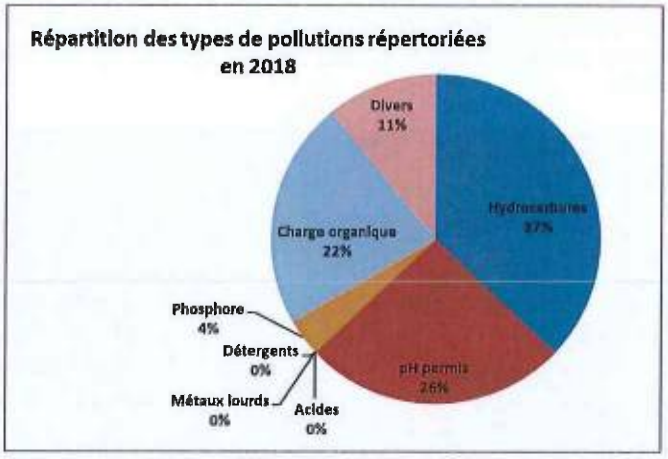


### Accidents/incidents

Globalement, nous avons eu 14 incidents comprenant les 5 non-conformités.

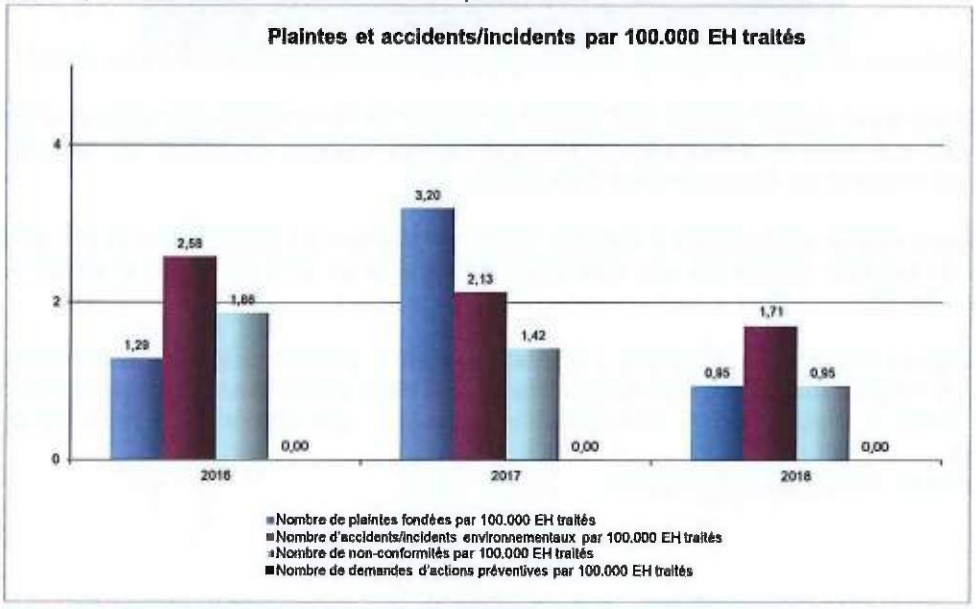

Le nombre de plaintes et d'accidents/incidents environnementaux a diminué par rapport à 2018.

Les accidents environnementaux les plus importants durant cette année, sont liés à des arrêts ou des travaux modifiant le volume d'eaux usées traitées par les stations d'épuration. Ces situations exceptionnelles ont été décrites en détail dans notre rapport annuel.

A ce sujet, nous avons les travaux planifiés comme la rénovation des tanks membranaires de la station d'épuration de la Vallée de la Lasne. Nous avons également eu une panne de la station d'épuration de Villers-la-Ville durant un weekend. Ou encore, suite à une erreur humaine, les pompes de relevage de la station de Longueville sont restées à l'arrêt tout un week-end.

## ❖ BIODIVERSITE

Notre impact principal sur la biodiversité est issu de notre activité, c'est-à-dire le traitement des eaux usées. Par notre travail, nous améliorons la qualité des masses d'eau et donc la biodiviserté aquatique au niveau local, mais aussi au niveau de l'ensemble de la masse d'eau du bassin hydrographique, et ce jusqu'à la Mer du Nord.

L'ensemble de nos autres actions pour favoriser la biodiversité (action volontaire) ont quant à elles le mérite de varoriser le maillage écologique et de créer une réseau de zones protégées des herbicides et fournissant de zones refuge pour la faune et la flore.

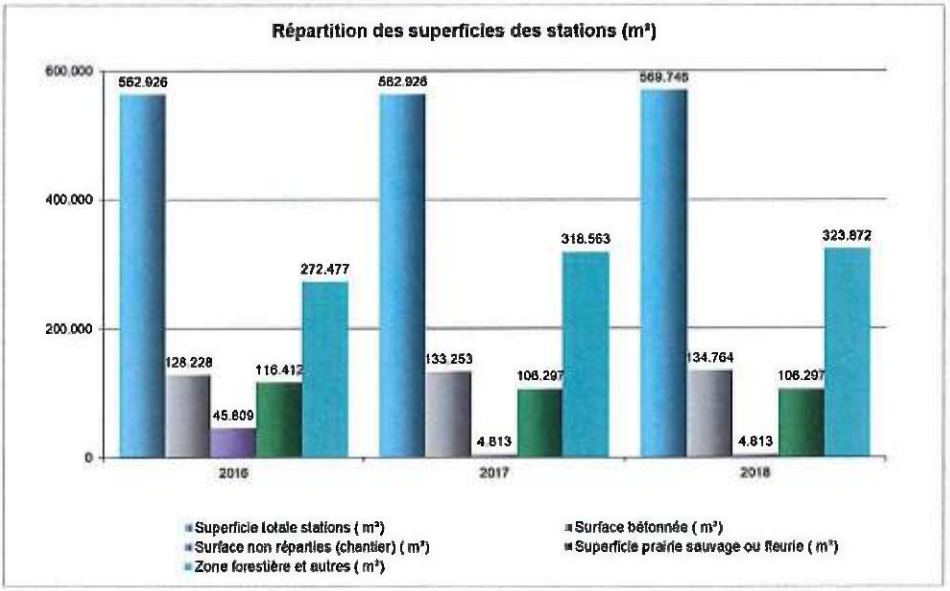


Suite à la réception de la station d'épuration de Oisquercq, la répartition des superficies des stations n'a pas changé par rapport à l'année précédente, car nous n'avons pas réceptionné de nouvelle station d'épuration.

### ⌖ Actions entreprises

Nous avons aussi réalisé une opération de sauvetage de batraciens à la station d'épuration de la Vallée de la Lasne, Depuis plus de 10 ans, nos agents possèdent le matériel nécessaire à la récupération des grenouilles dans les conteneurs de dégrillage avant leur évacuation. De manière volontaire, certains les utilisent régulièrement afin de récupérer et de relâcher ces amphibiens.

Sur notre intranet, nous avons placé des informations de sensibilisation à l'attention des membres du personnel.

*Sauvetage de batractiens en cours*

A côté de cela, afin de mettre en valeur notre travail de protection de la biodiversité sur la station d'épuration de Villes-la-Ville, des panneaux de sensibilisation ont été réalisés à l'attention des promeneurs et des visiteurs de la station.

Lors des portes ouvertes du site en septembre 2018, en association avec le Contrat Rivière Dyle-Gette, nous en avons profité pour les mettre en évidence.

*Panneaux didactiques*

## ❖ EVOLUTION DU RENDEMENT EPURATOIRE / QUALITE DES EAUX TRAITEES

L'activité de notre service étant directement liée à un thème environnemental, il est évident que nos résultats sont dès lors un point important de notre rapport annuel.
Nous les présentons en détail dans ce document et nous sommes satisfaits de nos bons résultats annuels.

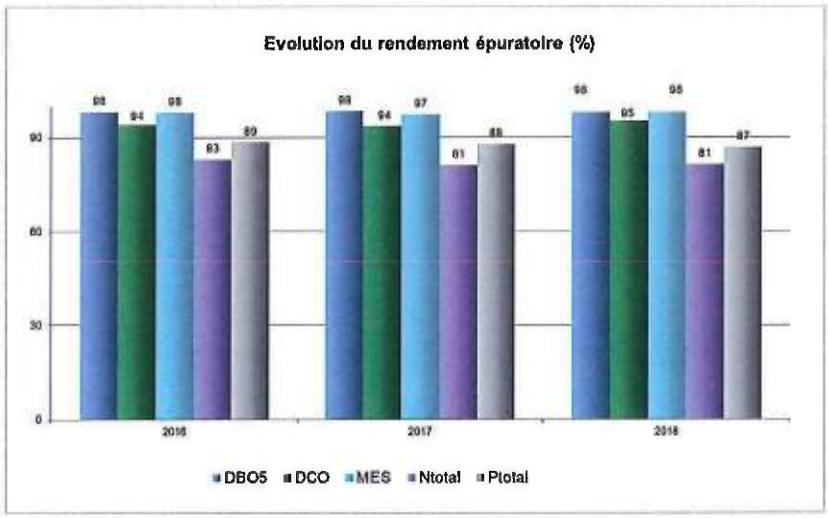


Le rendement épuratoire des stations d'épuration in BW est stable depuis plusieurs années. L'implication des équipes dans la gestion des sites nous permet d'atteindre notre but d'assainir au mieux afin d'atteindre le bon état écologique des rivières.

Les moyennes annuelles de teneur en DBO, MES, azote et phosphore sont conformes pour l'ensemble de nos sites, hormis la station d'épuration de Tubize Mussain (station d'épuration devant être complètement réhabilité).

## ❖ PRODUCTION DE DECHETS

Les boues d'épuration sont le principal sous-produit issu du traitement des eaux. Le recyclage de ce sous-produit en agriculture s'inscrit parfaitement dans le politique de gestion durable de l'environnement.

Un suivi réglementaire très stricte au niveau des boues et des terres agricoles existe au niveau fédéral et régional. Une déclaration annuelle auprès du SPW doit être réalisé pour le 31 mars de chaque année.

Un logiciel très spécifique à in BW (seul valorisateur public en Wallonie, essentiel pour le suivi des différentes exigences réglementaires ainsi que pour l'organisation du travail, a été réfléchi par in BW en collaboration avec IPALLE (pour la partie relative au développement du logiciel). Il s'agissait de faire évoluer le logiciel actuel mis au point par in BW il y a 22 ans afin d'éviter l'obsolescence de ce programme. Le nouveau logiciel « boues » devrait voir le jour en 2019 et être l'unique source d'encodage en 2020.

### Production de boues

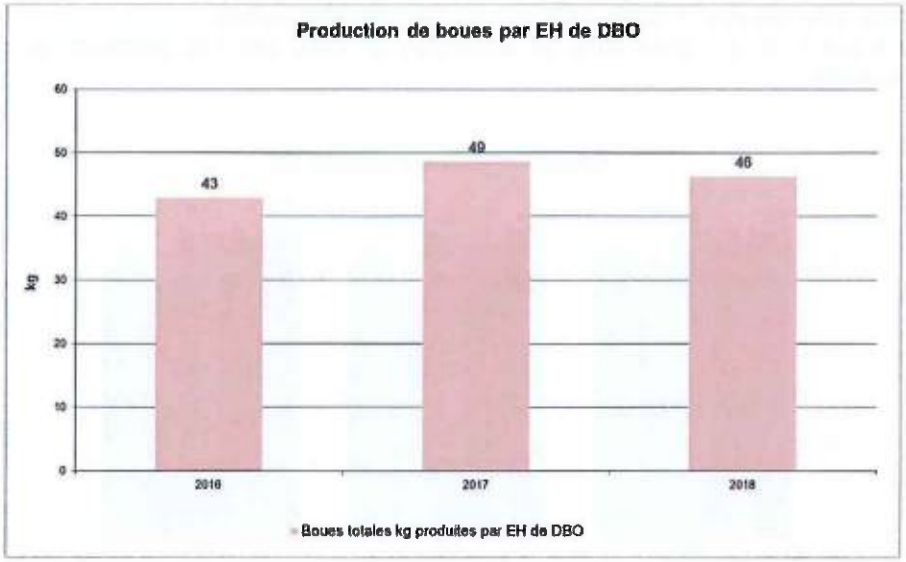


La production 2018 est légèrement inférieure à la production 2017. La différence n'étant pas significative, nous n'avons pas d'explication spécifique à cette très faible diminution.

### Destination des boues

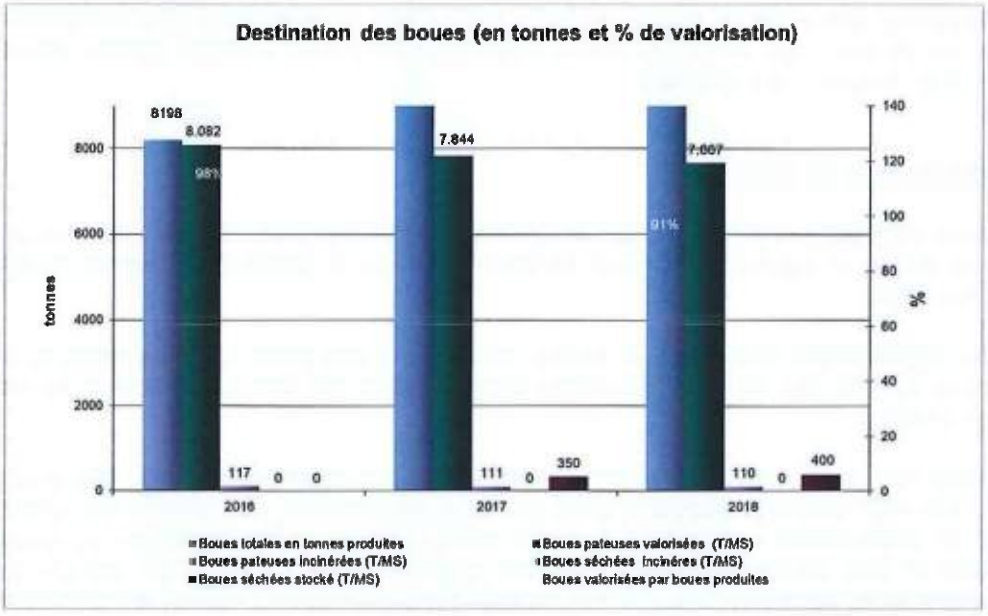


Sur le plan environnemental, nous retiendrons que la quasi-totalité des boues sont valorisées en agriculture, et ce conformément aux exigences réglementaires européennes et belges.

La quantité de boues non valorisées a tendance à rester stable, car il ne reste que les stations d'épuration de Louvain-la-Neuve (application du principe de précaution) et de Sart-Messire-

Guillaume (teneur limitée en valorisation thermique) dont les boues sont incinérées qui les génèrent.

### Production de déchets

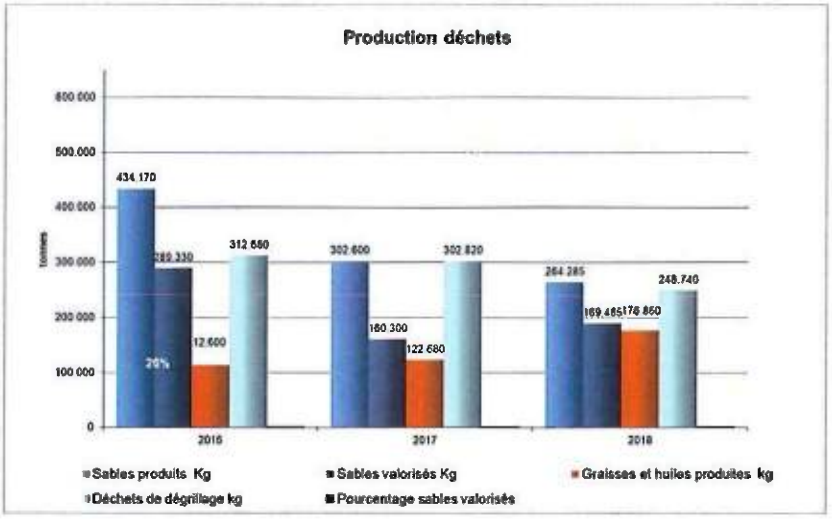


Les principaux déchets produits par notre activité sont des déchets collectés dans les égouts, des déchets de dégrillage, des sables et des graisses. Leur production est variable en fonction des eaux récoltées (temps pluvieux, réseaux unitaires, séparatifs, eaux industrielles, etc.).

Nous pouvons malgré tout attribuer la diminution de l'évacuation de sables aux conditions climatiques de 2018 (sécheresse). L'augmentation des graisses pompées sur les sites est sans doute à mettre en relation avec leur diminution l'année précédente. Nous stockons les graisses de dégraisseurs dans des fosses (10-15 m³) et une évacuation annuelle n'est pas toujours nécessaire. Au vu des faibles quantités en stock, leur stockage est impossible.

## 3. LA GESTION DES DECHETS

RA 2018
pp.109-114

### 3.1 EXPLOITATION « INDUSTRIES »

❖ Centre de transfert « CDT »

Après la sensible augmentation des premières années d'exploitation de la quantité de déchets transitant via notre centre de transfert, celle-ci s'est stabilisée. Leur proportion par destination est restée stable également. Elle devrait augmenter d'environ 10000 tonnes avec le transit complémentaire des papiers-cartons.

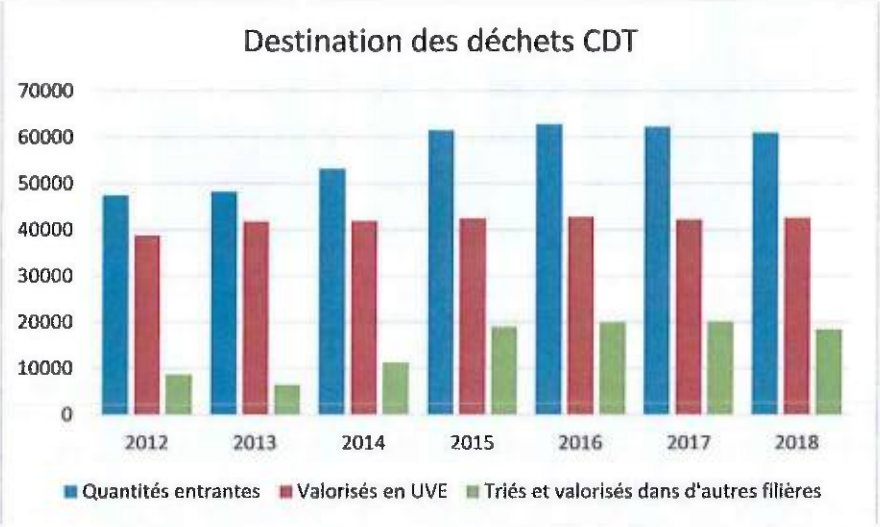


La consommation d'électricité et la production d'électricité photovoltaïque sont restées stables.

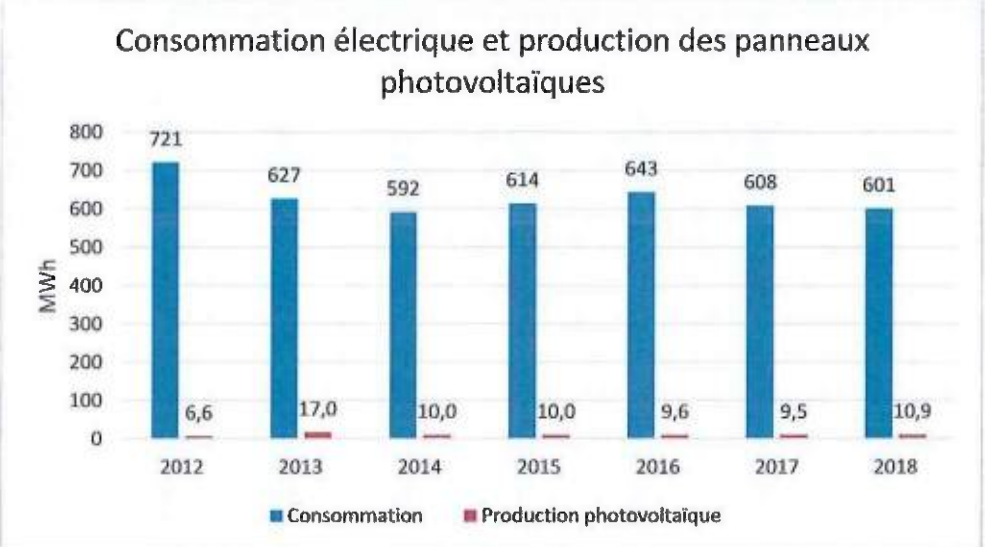

❖ Unité de valorisation énergétique

Depuis le début de son exploitation en 1998, la ligne 1 a enregistré son meilleur taux de fonctionnement et le plus faible nombre d'arrêts non programmés. Les travaux sur la chaudière réalisés fin 2017 et la mise en place d'une maintenance préventive accrue ont permis d'atteindre ces niveaux. Il n'en est malheureusement pas de même avec la ligne 2 qui a nécessité de nombreux arrêts non programmés pour palier principalement aux différentes fuites au niveau de la grille refroidie à l'eau. Cela nous a malheureusement empêché de dépasser la barre des 100000 tonnes de déchets traités.

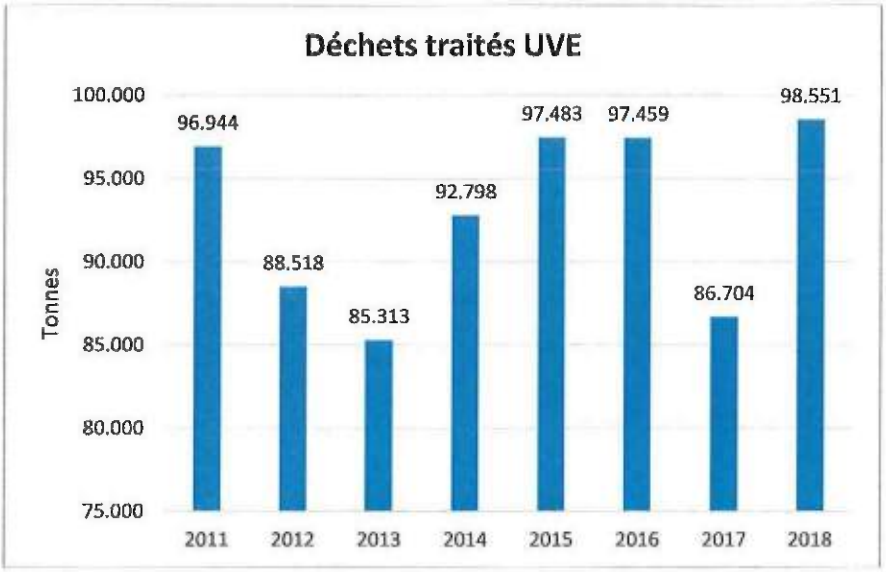


La diminution globale du nombre d'arrêts non programmés nous a permis pour la première fois de ne pas devoir transférer de déchets vers d'autres UVE ou CET en utilisant au mieux la fosse tampon de notre centre de transfert. Nous avons pu notamment absorber l'arrêt annuel de notre ligne 1 d'une durée de près de 5 semaines pour remplacement des réfractaires. Vu la saturation des UVE belges, il aurait été difficile et très coûteux de trouver un exutoire en Belgique. Tout comme en 2017, depuis l'augmentation sensible de taxation de mise en CET, nous avons dû refuser de nombreuses demandes de traitement de déchets. Nous avons traité près de 5000 tonnes de déchets d'autres intercommunales pour 1000 tonnes en 2017. Ces quantités devraient augmenter en 2019.

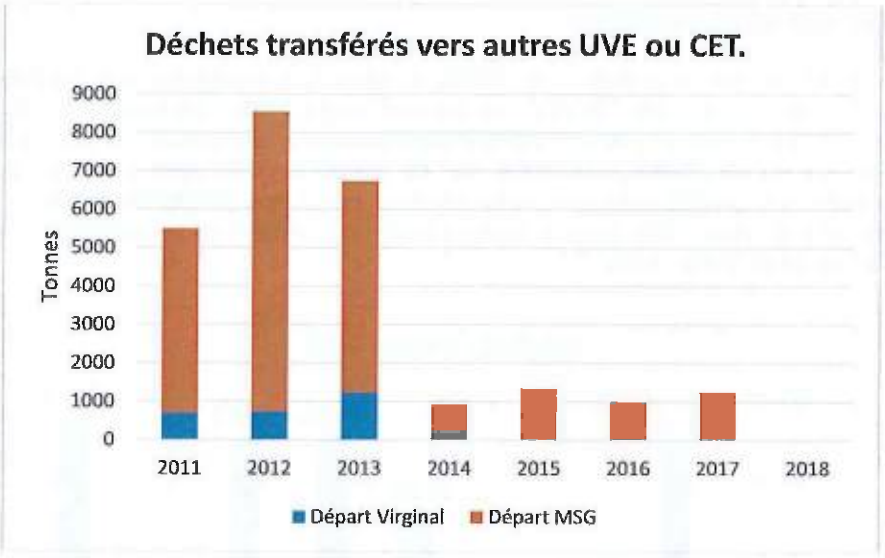


Nous n'avons pas connu de problèmes particuliers sur nos turboalternateurs et, depuis la mise en service de l'installation consommatrice de vapeur d'abattement des NOX fin 2009, le taux de production d'électricité ramené à la tonne de déchets traités, a atteint un niveau record. Après la chute du prix de vente de notre électricité en 2014, le marché s'est emballé fin 2018 et le prix moyen au MWh a augmenté de 35%.

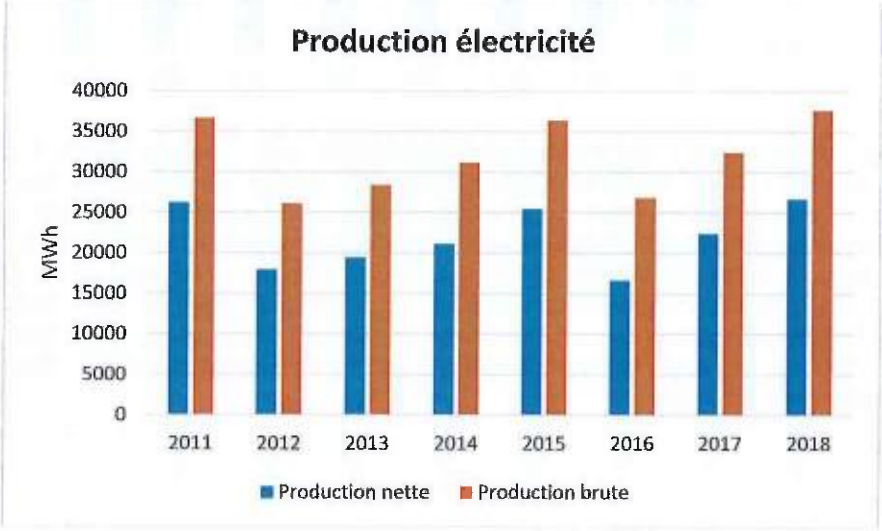


Depuis l'existence des deux lignes, c'est aussi l'année durant laquelle nous avons dû acheter le plus faible volume d'électricité.

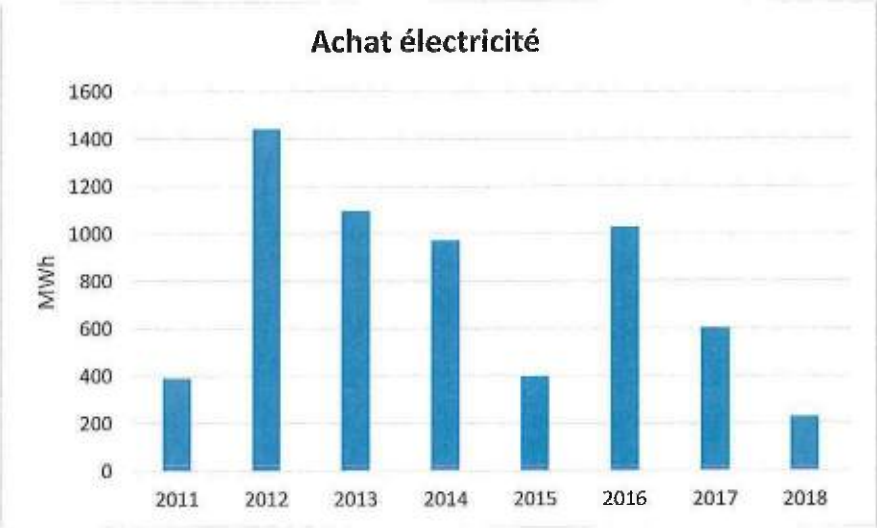


## 3.2 CONSOMMATIONS DES PRINCIPALES RESSOURCES

❖ Consommation ressources CDT

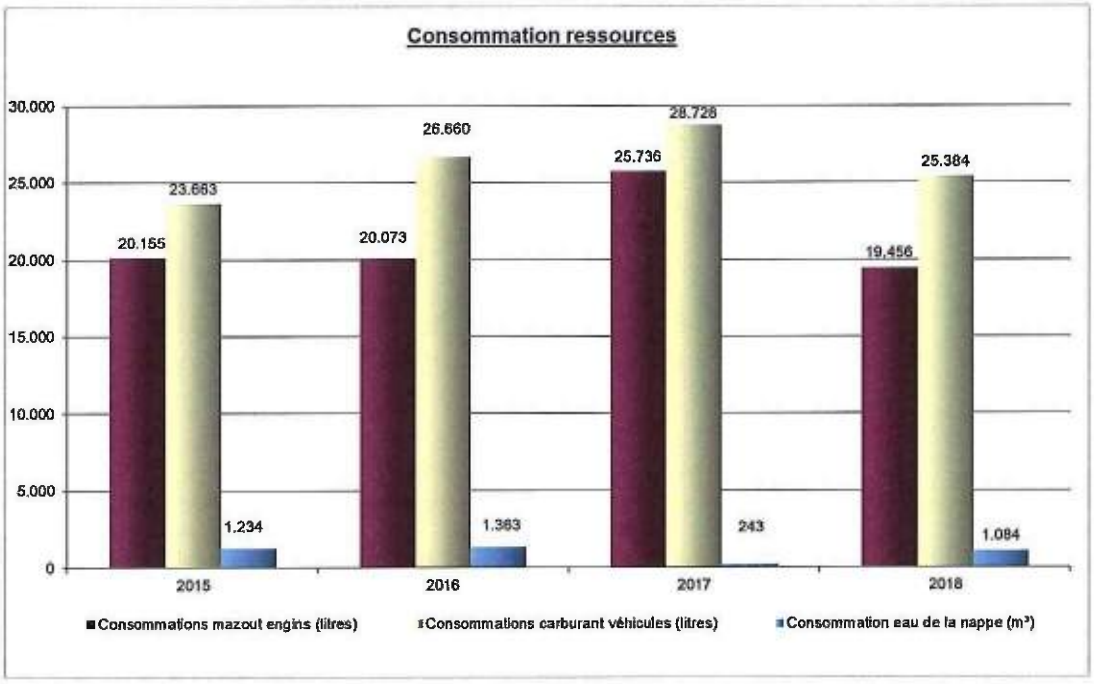


La variation de la consommation en mazout engins et en carburant véhicules s'explique par la fluctuation de l'activité de transfert de ces dernières années. En 2017, la consommation en eau a chuté de près de 80 % suite au remplacement du compteur d'eau qui était défectueux ; en 2018, la consommation en eau est en légère baisse par rapport à la moyenne des années antérieures à 2017.

❖ Consommation produits CDT

| | Unité | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|---|---|
| Graisses | Kg | 114 | 29 | 20 | 10 |
| Huiles | L | 580 | 756 | 465 | 744 |
| Papier bureau + bons de pesée | rames (500) | 37 | 36 | 37 | 38 |

La consommation en papier est stable. La consommation en graisses est en baisse grâce à une utilisation plus rationnelle des produits. Au niveau des huiles, les quantités sont à la hausse suite aux travaux de remplacement de vérins au niveau du bull et suite à une réparation ponctuelle qui a consommé de l'huile.

❖ Fuel UVE

Le fuel est consommé soit lors des arrêts/démarrage des fours soit pour maintenir la température minimum légale des gaz de combustion (850° pendant deux secondes). Le bon fonctionnement des installations nous a permis de battre le record de la plus faible consommation de fuel depuis la mise en service des deux lignes d'incinération.

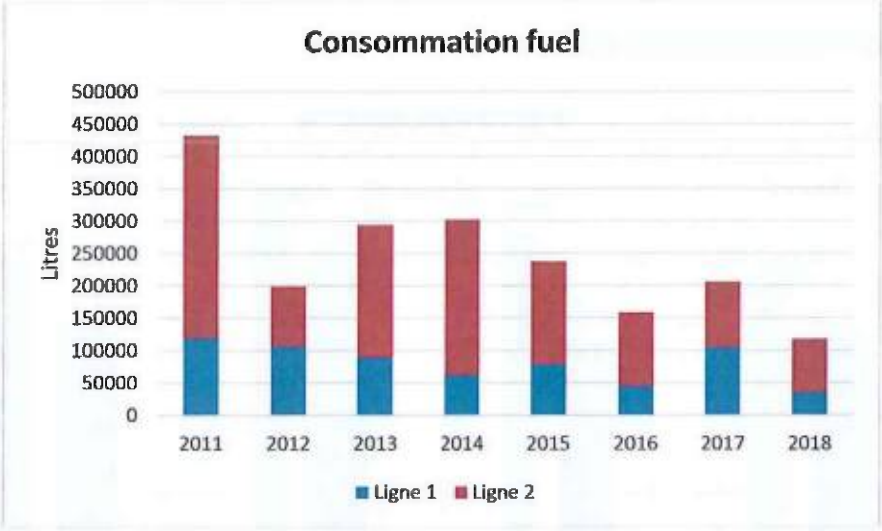


❖ Eau UVE

La consommation d'eau de distribution a été faible et le plan d'action mis en place suite aux plaintes de riverains liés à la perte de pression sur le réseau a porté ses fruits. Dans le cadre de la rénovation de l'UVE, nous allons étudier la possibilité de forer un puit.

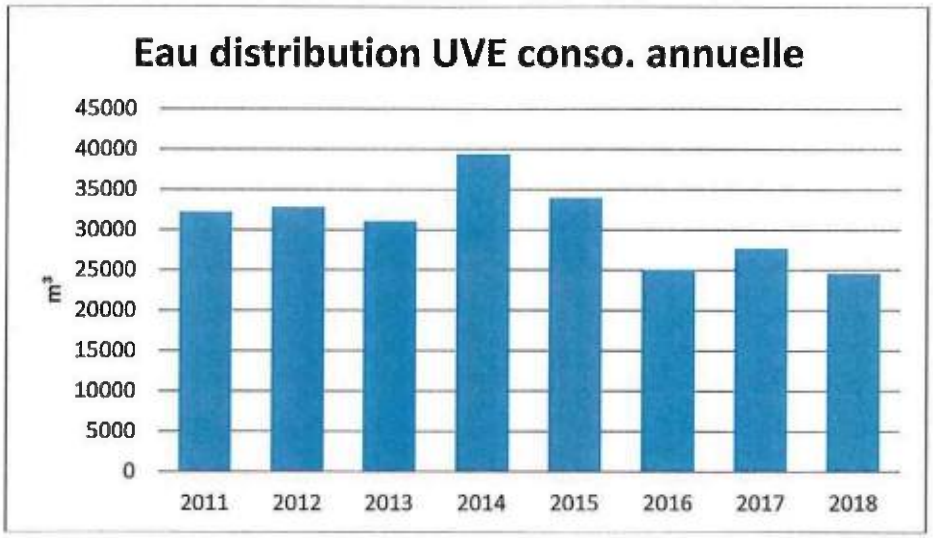


❖ Réactifs traitement des fumées UVE

Malheureusement, le bilan n'est pas bon en ce qui concerne la consommation de réactifs utilisés dans notre traitement de fumées. Pour un même niveau de rejets, nous accusons une surconsommation de chaux vive. Nous avons traité une plus grande proportion de déchets à haut pouvoir calorifique mais ce n'est probablement pas la seule explication. Les turbines d'atomisation de lait de chaux vont être révisées par le constructeur et nous allons revoir les paramètres de régulation. En ce qui concerne le charbon actif, un nouveau réactif va être utilisé en 2019.

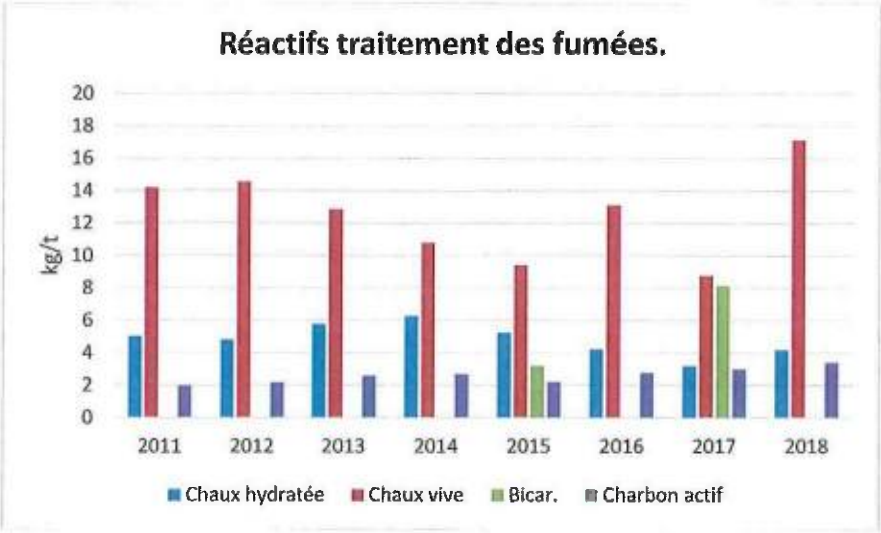


Cette surconsommation a entraîné une surproduction de « refioms » (résidus d'épuration des fumées issus de l'incinération d'ordures ménagères) versés, après traitement, en CET.

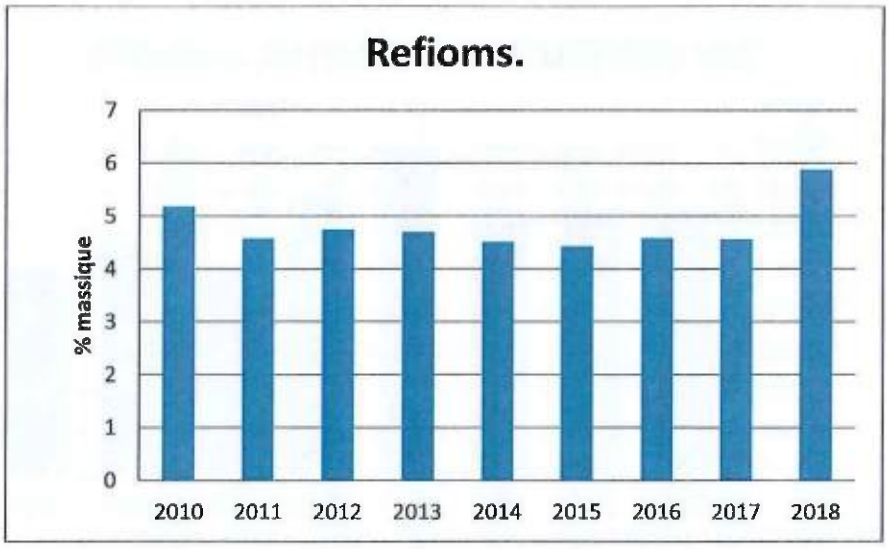


La consommation d'ammoniaque utilisée par notre installation d'abattement d'oxyde d'azote est restée stable.

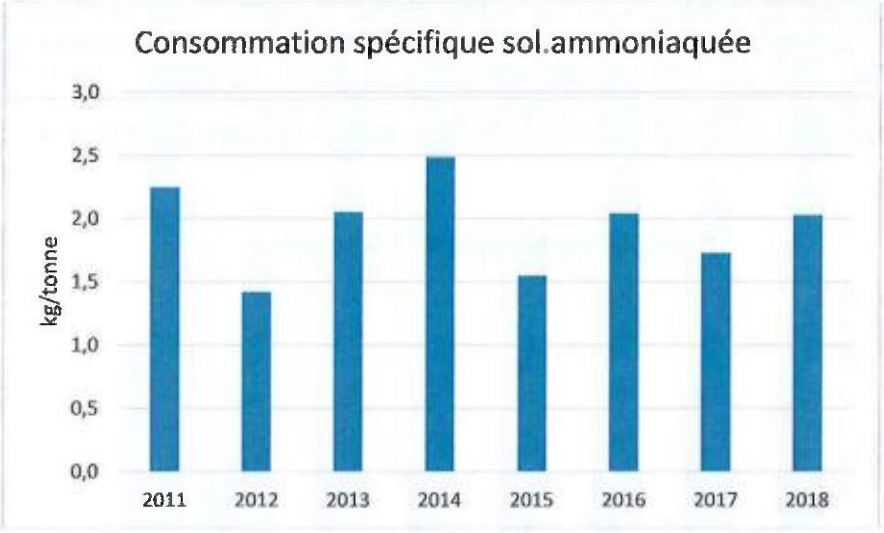


❖ HCl et NaOH à l'UVE

Nos chaudières sont alimentées en eau déminéralisée. La production de celle-ci nécessite l'utilisation d'acide chlorhydrique et de soude. La diminution du nombre d'arrêt des installations par rapport à 2017 nous a permis de retrouver les consommations habituelles pour la qualité d'eau demandée.

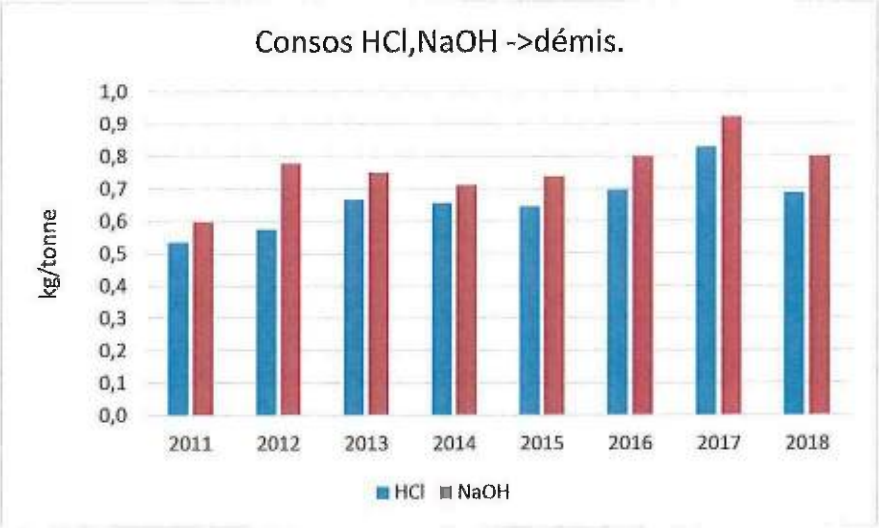


### 3.3 VALORISATION DES MATIERES

❖ Mâchefers UVE

Les mâchefers (cendres) produits par l'incinération sont valorisés, après un premier déferraillage à l'UVE et un traitement dans un centre spécialisé, en génie civil. Les quantités produites dépendent principalement du type de déchets traités.

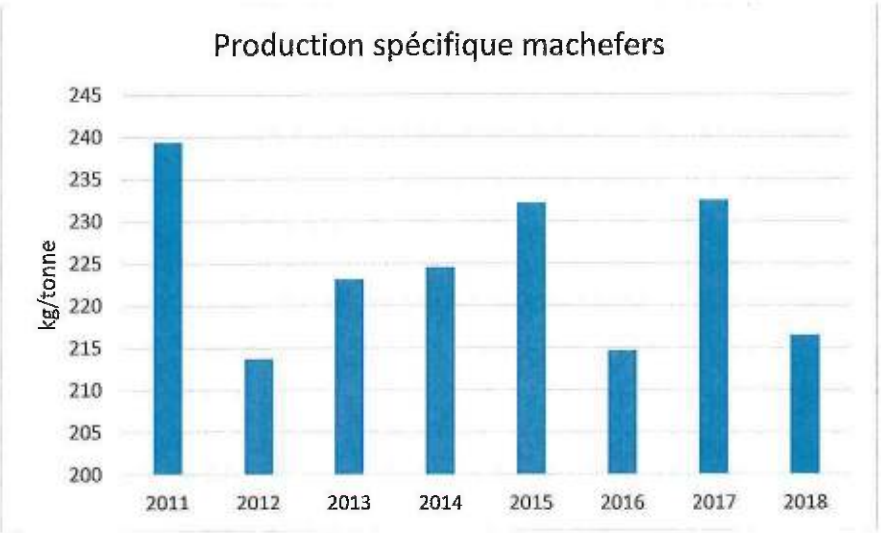


❖ Métaux ferreux UVE et CDT

La majeure partie des métaux ferreux sont captés par des systèmes magnétiques au CDT et à l'UVE. Les quantités transférées vers des centres de recyclage restent stables ces dernières années.

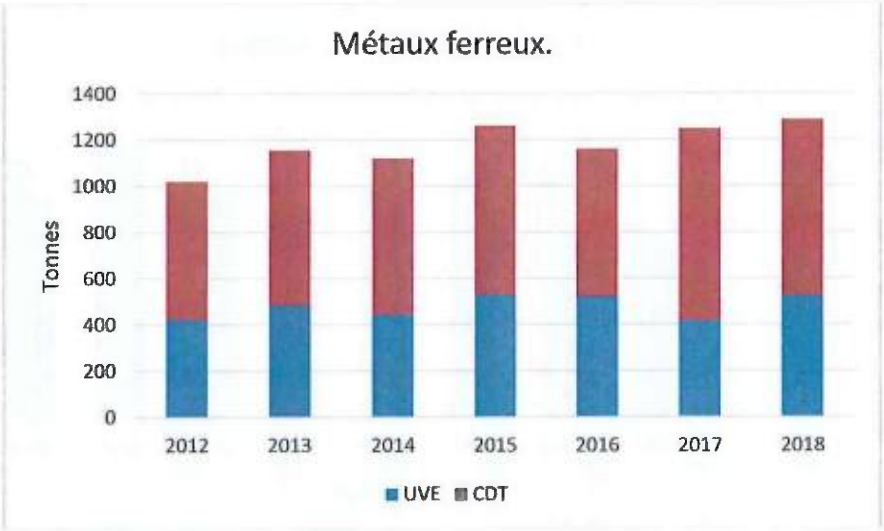


### 3.4 CONTROLES ENVIRONNEMENTAUX UVE

A l'UVE, Les différentes concentrations moyennes analysées en continu sur nos fumées sont restées largement dans les normes.

| | Normes | % par rapport à la norme | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | mg/Nm³ | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
| $SO_2$ | 50 | 37% | 36% | 38% | 38% |
| HCl | 10 | 44% | 42% | 44% | 43% |
| $NO_x$ | 100 | 77% | 80% | 80% | 84% |
| Poussières | 10 | 9% | 10% | 13% | 8% |
| CO | 50 | 30% | 22% | 21% | 18% |
| COT | 10 | 15% | 13% | 12% | 10% |

Au niveau des $NO_x$, voilà dix ans que les lits catalytiques de notre installation d'abattement sont en service et ils n'ont jamais dû être regénérés ou remplacés. Ceux-ci sont régulièrement analysés par le fabricant vu l'apparente diminution de leur efficacité.

Les modifications progressives de la régulation d'air sur notre four 2 nous a permis de diminuer la production de CO.

Les différents contrôles légaux :

- Mesures des retombées atmosphériques (particules sédimentables – Jauge OWEN - ISSEP).
- Mesures des particules en suspension dans l'air ambiant (« amont/aval » usine – ISSEP).
- Les analyses de sols.
- Les analyses d'eau.
- Mesures des rejets atmosphériques (EN1948).

ont été réalisés et n'ont pas révélé d'impacts significatifs de l'UVE, les différents paramètres contrôlés restant toujours dans les normes.

### 3.5 PLAINTES

A l'UVE, neuf plaintes ont été enregistrées et traitées :

- Quatre plaintes à la suite de perte de déchets le long des routes. Il s'agit du même plaignant et il nous a aidé à identifier les propriétaires de camions mal bâchés.
- Une plainte à la suite d'une perte de pression sur le réseau d'eau de distribution en mars. Plusieurs plaintes avaient été enregistrées en 2017. Un plan d'action a été mis en place et nous n'avons plus eu à déplorer de plainte de ce type depuis.
- Quatre plaintes pour bruit en période de canicule liées à des démarrage ou avarie d'installation.

Il n'y a pas eu de plaintes enregistrées au CDT.

### 3.6 Permis d'environnement – comites d'accompagnement

Le permis d'environnement de l'UVE a été renouvelé fin 2018 pour une durée de 20 ans. Dans ce cadre, vu le faible nombre de plaintes et le respect continu des normes environnementales imposées, le fonctionnaire technique a jugé qu'un comité d'accompagnement semestriel n'était plus nécessaire.

Récapitulatif : valeurs absolues et ramenées à la tonne de déchets traités.

| Unité de valorisation énergétique | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | **2011** | **2012** | **2013** | **2014** | **2015** | **2016** | **2017** | **2018** |
| **Incinéré** | **tonnes** | 96944 | 88518 | 85313 | 92798 | 97483 | 97459 | 86704 | 98551 |
| **Electricité achetée** | **MWh** | 390 | 1443 | 1097 | 973 | 400 | 1030 | 604 | 231 |
| **Electricité produite** | **MWh** | 36728 | 26116 | 28393 | 31166 | 36414 | 26898 | 32442 | 37682 |
| **Electricité injectée** | **MWh** | 26218 | 17967 | 19463 | 21167 | 25460 | 16652 | 22454 | 26708 |
| **Mâchefers** | **tonnes** | 23208 | 18916 | 19041 | 20843 | 22638 | 20925 | 20161 | 21337 |
| **Fuel** | **litres** | 432919 | 199572 | 294181 | 302971 | 238098 | 159136 | 206255 | 118002 |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| **Chaux vive** | **tonnes** | 1379 | 1291 | 1100 | 1004 | 919 | 1281 | 761 | 1691 |
| **Chaux hydratée** | **tonnes** | 490 | 429 | 495 | 586 | 514 | 416 | 281 | 418 |
| **Bicarbonate** | **tonnes** | 0 | 0 | 0 | 0 | 316 | 0 | 709 | 0 |
| **Charbon actif** | **tonnes** | 195 | 196 | 223 | 251 | 218 | 275 | 263 | 340 |
| **Sol. Ammoniaquée** | **tonnes** | 218 | 126 | 175 | 231 | 151 | 199 | 150 | 200 |
| **Refioms** | **tonnes** | 4441 | 4207 | 4143 | 4199 | 4326 | 4487 | 3959 | 5800 |
| | | | | | | | | | |
| **Métaux ferreux UVE** | **tonnes** | 303 | 421 | 482 | 442 | 527 | 521 | 413 | 522 |
| | | | | | | | | | |
| **HCl** | **tonnes** | 52 | 51 | 57 | 61 | 63 | 68 | 72 | 68 |
| **Soude** | **tonnes** | 58 | 69 | 64 | 66 | 72 | 78 | 80 | 79 |
| **Eau Etang** | **tonnes** | 36133 | 31246 | 32486 | 35048 | 35156 | 37545 | 18038 | 37464 |
| **Eau distribution** | **tonnes** | 32305 | 32888 | 31136 | 39449 | 34049 | 25087 | 27556 | 24648 |
| **Eau totale** | **tonnes** | 68438 | 64134 | 63622 | 74497 | 69205 | 62632 | 45594 | 62112 |

| | | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Electricité achetée | kwh/tonne | 4,0 | 16,3 | 12,9 | 10,5 | 4,1 | 10,6 | 7,0 | 2,3 |
| Electricité produite | kwh/tonne | 378,9 | 295,0 | 332,8 | 335,8 | 373,5 | 276,0 | 374,2 | 382,4 |
| Electricité injectée | kWh/tonne | 270,4 | 203,0 | 228,1 | 228,1 | 261,2 | 170,9 | 259,0 | 271,0 |
| Mâchefers valorisés | kg/tonne | 239,4 | 213,7 | 223,2 | 224,6 | 232,2 | 214,7 | 232,5 | 216,5 |
| Fuel | l/tonne | 4,5 | 2,3 | 3,4 | 3,3 | 2,4 | 1,6 | 2,4 | 1,2 |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| Chaux vive | kg/tonne | 14,2 | 14,6 | 12,9 | 10,8 | 9,4 | 13,1 | 8,8 | 17,2 |
| Chaux hydratée | kg/tonne | 5,1 | 4,8 | 5,8 | 6,3 | 5,3 | 4,3 | 3,2 | 4,2 |
| Bicarbonate | kg/tonne | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 3,2 | 0,0 | 8,2 | 0,0 |
| Charbon actif | kg/tonne | 2,0 | 2,2 | 2,6 | 2,7 | 2,2 | 2,8 | 3,0 | 3,4 |
| Sol. Ammoniaquée | kg/tonne | 2,3 | 1,4 | 2,1 | 2,5 | 1,5 | 2,0 | 1,7 | 2,0 |
| Refioms | kg/tonne | 45,8 | 47,5 | 48,6 | 45,2 | 44,4 | 46,0 | 45,7 | 58,9 |
| | | | | | | | | | |
| Métaux ferreux | kg/tonne | 3,1 | 4,8 | 5,6 | 4,8 | 5,4 | 5,3 | 4,8 | 5,3 |
| | | | | | | | | | |
| HCl | kg/tonne | 0,5 | 0,6 | 0,7 | 0,7 | 0,6 | 0,7 | 0,8 | 0,7 |
| Soude | kg/tonne | 0,6 | 0,8 | 0,8 | 0,7 | 0,7 | 0,8 | 0,9 | 0,8 |
| Eau Etang | l/tonne | 372,7 | 353,0 | 380,8 | 377,7 | 360,6 | 385,2 | 208,0 | 380,1 |
| Eau Distribution | l/tonne | 333,2 | 371,5 | 365,0 | 425,1 | 349,3 | 257,4 | 317,8 | 250,1 |
| Eau Totale | l/tonne | 706,0 | 724,5 | 745,7 | 802,8 | 709,9 | 642,6 | 525,9 | 630,3 |

| Centre de transfert. | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | |
| Quantités entrantes | | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
| OM | tonnes | 26726 | 29382 | 29286 | 29179 | 28713 | 28411 | 28345 |
| Encombrants | tonnes | 12050 | 12424 | 12615 | 13285 | 14139 | 13851 | 14255 |
| Bois | tonnes | 8560 | 5878 | 3646 | 4256 | 7257 | 6945 | 5682 |
| Verre plat | tonnes | 130 | 290 | 295 | 183 | 0 | 0 | 0 |
| Bâches agricoles | tonnes | 0 | 0 | 18 | 16 | 26 | 32 | 23 |
| Pots de fleur | tonnes | 0 | 43 | 44 | 54 | 66 | 0 | 0 |
| Plastiques durs | tonnes | | | | | | 359 | 26 |
| PMC | tonnes | 0 | 252 | 6065 | 2068 | 0 | 0 | 0 |
| PC | tonnes | 0 | 0 | 1201 | 12488 | 12444 | 12171 | 12093 |
| Organique | tonnes | | | | | 189 | 536 | 563 |
| Total | tonnes | **47466** | **48269** | **53170** | **61529** | **62834** | **62305** | **60987** |
| | | | | | | | | |
| Quantité vers autre UVE | tonnes | 7917 | 5517 | 720 | 1349 | 991 | 1255,42* | 0 |
| Métaux | tonnes | 600 | 673 | 678 | 733 | 639 | 836 | 765,1* |
| | | | | | | | | |
| Consommation électrique | kWh | 721140 | 626654 | 591889 | 614163 | 643092 | 608163 | 600698 |
| Production photovoltaïque | kWh | 6600 | 16985 | 10000 | 10000 | 9630 | 9545 | 10867 |
| Consommation d'eau | $m^3$ | 2556 | 1004 | 1324 | 1234 | 1363 | 243 | 1084 |
| Gasoil | litres | 9915 | 11142 | 17958 | 20155 | 20073 | 25736 | 19456 |
| Diesel | litres | 9380 | 20289 | 15995 | 23663 | 26660 | 28728 | 25384 |
| Graisse | kg | 102 | 60 | 60 | 114 | 29 | 20 | 10 |
| Huile | litres | 738 | 832 | 500 | 580 | 756 | 465 | 744 |
| Fonctionnement cumulé broyeur | heures | 2300 | 3942 | 5500 | 7600 | 9824 | 11828 | 13862 |
| Fonctionnement broyeur | heures | 2300 | 1642 | 1558 | 2100 | 2224 | 2004 | 2034 |
| Bordereau de pesée | nombre | 13000 | 15600 | 16556 | 18529 | 18050 | 18505 | 19122 |

## 3.3 L'ORGANISATION DES COLLECTES

RA 2018
pp. 97 - 108

❖ Collecte sélective en porte-à-porte

La collecte sélective a été confiée aux opérateurs suivants :

- Sita pour les papiers/cartons et PMC ;
- Minérale pour le verre ;
- Dekeyser et Cemepre pour le déchet vert ;
- Sita, Shanks, Dekeyser et Cemepre pour les Ordures Ménagères (OM) et les encombrants.

L'enlèvement d'encombrants à domicile est fait par des agents in BW, à la demande et sur rendez-vous. Les quantités ainsi collectées ne sont pas comptabilisées dans les chiffres du graphique ci-dessous et sont traitées dans le point suivant.

Les quantités collectées en porte-à-porte ne présentent pas de fluctuations notables (variation à la hausse ou à la baisse de moins de 4%). On notera la poursuite de la diminution des quantités collectées en encombrants par des opérateurs externes, au profit des collectes à la demande.

L'équipe du call-center dispose de 4 logiciels de tracking différents pour les camions de collectes d'OM (chaque collecteur à le sien) permettant un meilleur suivi et un contrôle des plaintes.

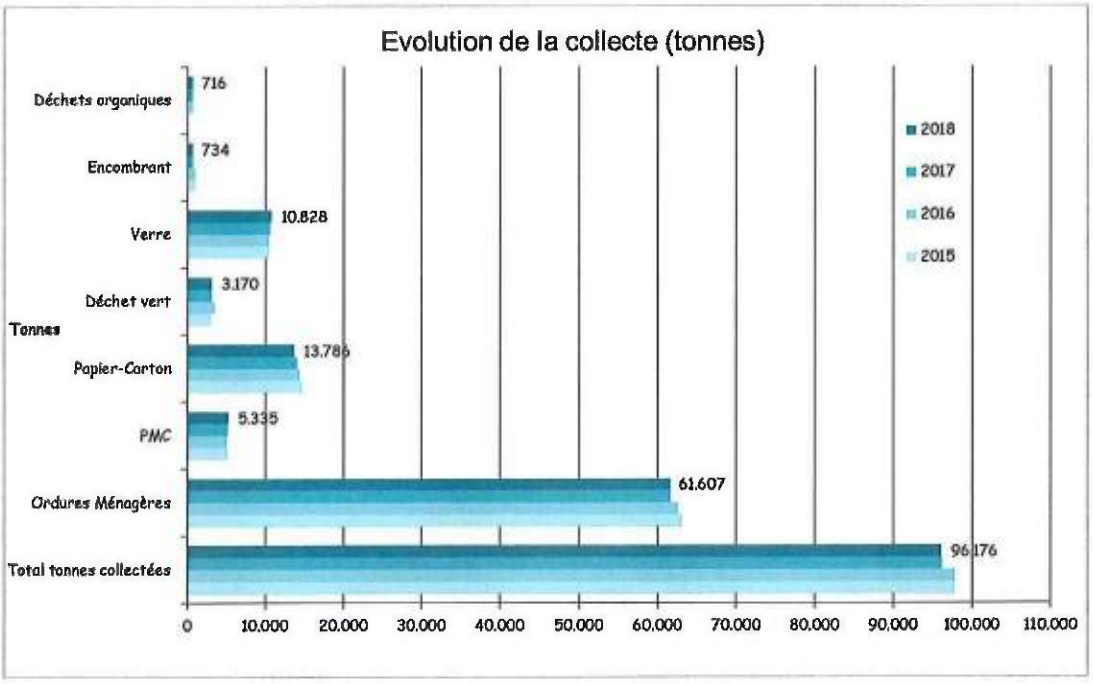

❖ Collecte d'encombrants à domicile

Près de 2600 enlèvements ont été réalisés en 2018, contre un peu moins de 2600 en 2017, dans les 24 communes adhérentes. L'estimation de la masse totale collectée est passée de 454 à 445 tonnes, soit environ 2 m³ d'encombrants enlevés par habitant demandeur.

| Année | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|---|
| Nombre de Communes | 23 | 24 | 24 | 24 |
| Nombre d'enlèvements | 1794 | 2097 | 2581 | 2780 |

Deux camionnettes sont affectées à cette activité à certaines périodes de l'année pour respecter le délai maximum de 10 jours entre l'appel et l'enlèvement.

La sécurité des travailleurs a été renforcée : veste fluo et réfléchissante, signalisation sur les camionnettes, diable pour transporter des pièces plus lourdes, deux hommes dans la camionnette quand c'est possible, etc.

En plus de ce service, des enlèvements sont effectués par deux ressourceries, à savoir Rappel et La Ressourcerie de la Dyle, dont la majorité sur les 6 communes de Court-Saint-Etienne, Genappe, Grez-Doiceau, Mont-Saint-Guibert, Ottignies Louvain-la-Neuve et Walhain.

⌖ Appels au n° vert 0800

La quantité d'appels traités augmente d'environ 15% par rapport à 2017, après 4 années consécutives à la baisse.

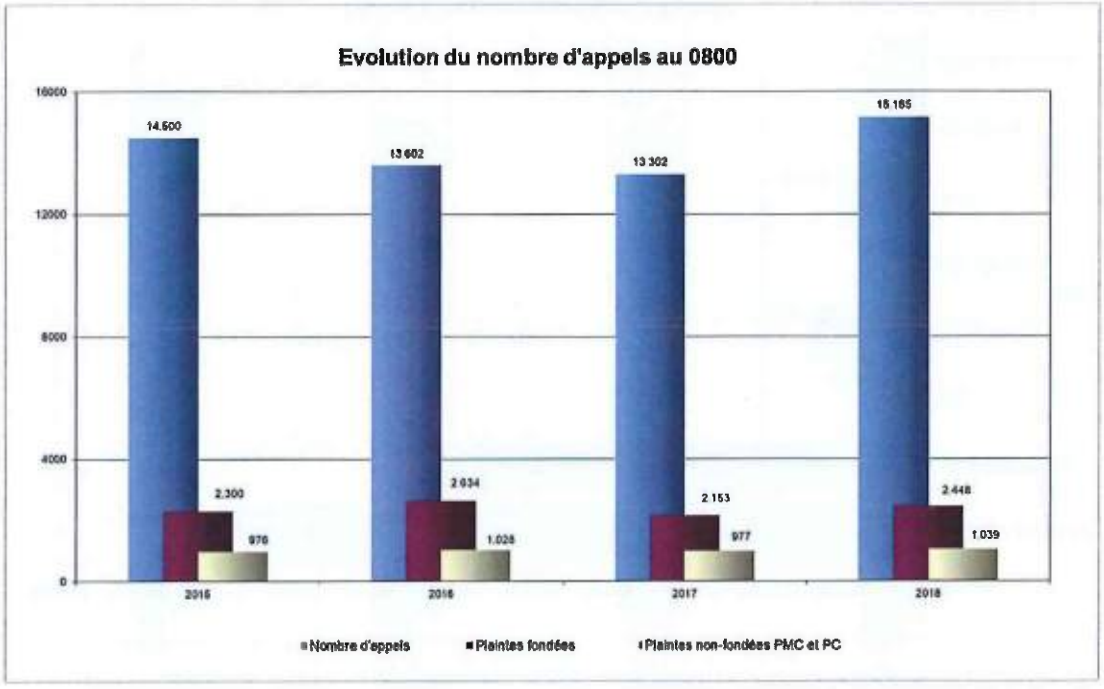


La proportion d'appels relatifs aux prises de rendez-vous pour enlèvements d'encombrants à domicile s'est stabilisée (18% des appels). Globalement, 78% des appels traités par notre call-

center ne concernent pas des problèmes de collecte mais des prises de rendez-vous ou des questions sur le tri, les accès aux recyparcs, etc.

Il se confirme également que le système d'enregistrement des appels amène un peu de pondération dans les propos de la grande majorité des intervenants. Plus de 80% des ratés de collecte sont, soit de la responsabilité des habitants (sortie tardive des matières, mauvais tri ou conditionnement, ...), soit qu'il n'a pas été possible d'établir de manière univoque la responsabilité du collecteur.

- **Les plaintes fondées**

Les 2.448 plaintes fondées reçues en 2018 sont réparties de la manière suivante :

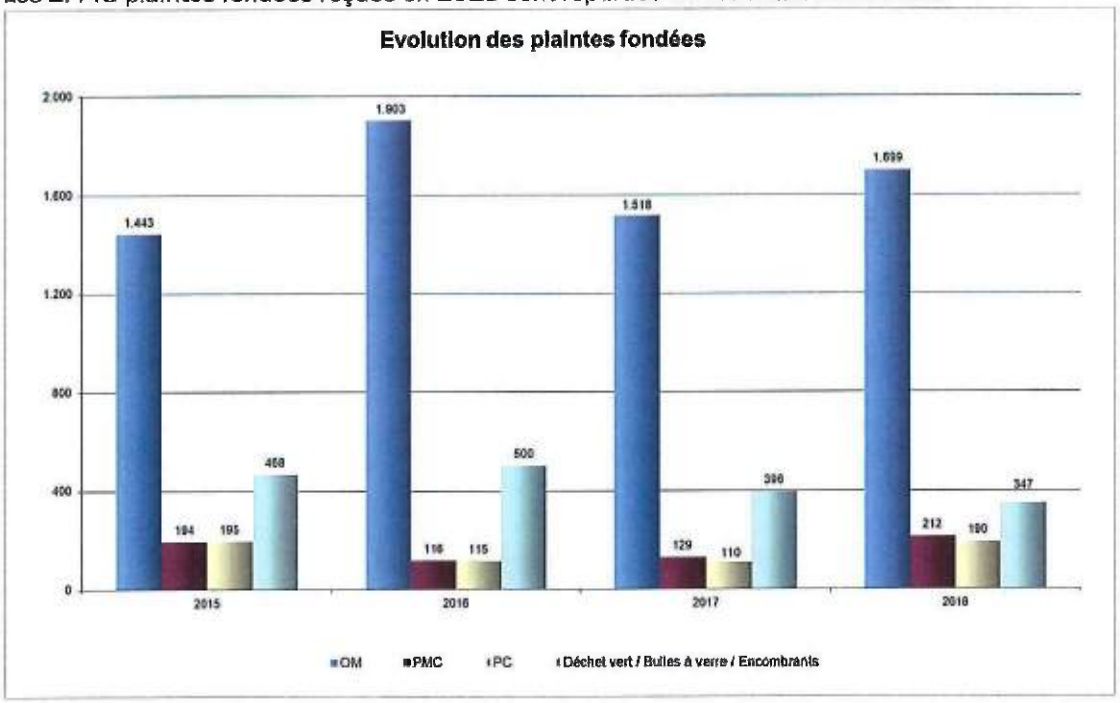


Ces chiffres comprennent également les plaintes par mail concernant les collectes sélectives en porte-à-porte : oubli de collectes, altercation avec le personnel de collecte ou vitesse excessive du camion, abandon de déchets sur la route, bac en plastique abîmé (dans lequel est placée la poubelle), dépôts sauvages, ...

- **Les recyparcs**

En 2018, les 17 parcs, tous certifiés ISO 14001 et EMAS, ont accueilli 99.810 tonnes de déchets de 22 fractions différentes.

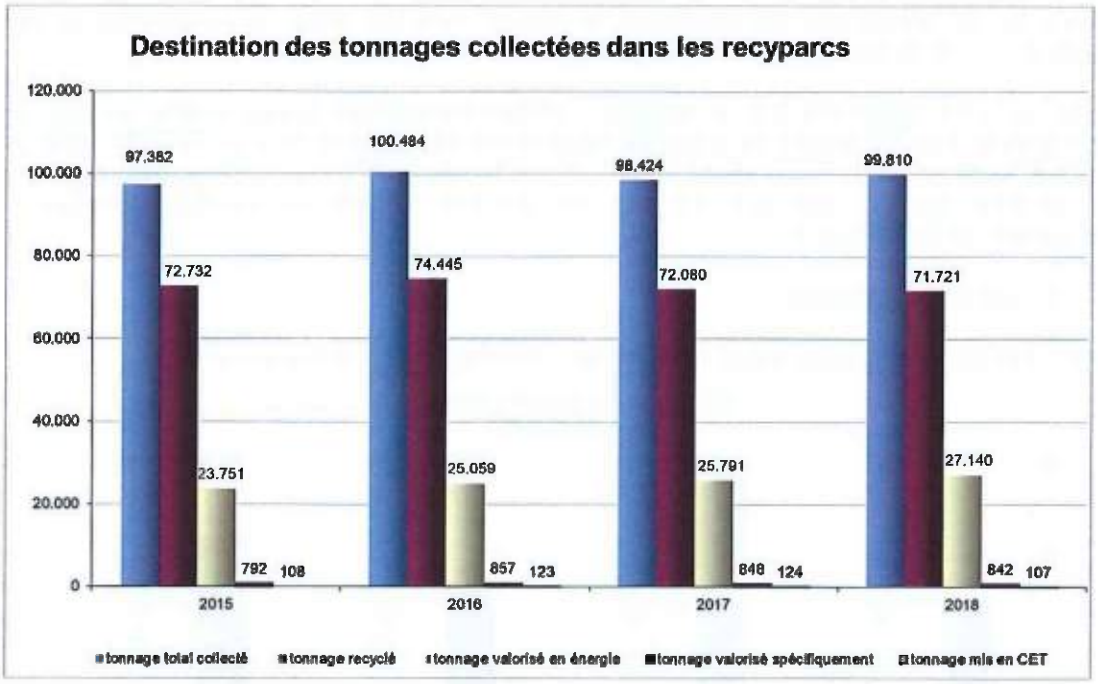


On observe une stabilisation dans les quantités collectées dans les recyparcs depuis ces 3 dernières années.

Le poids moyen des déchets par habitant collectés dans les recyparcs reste stable, avec environ 235 kg par habitant.

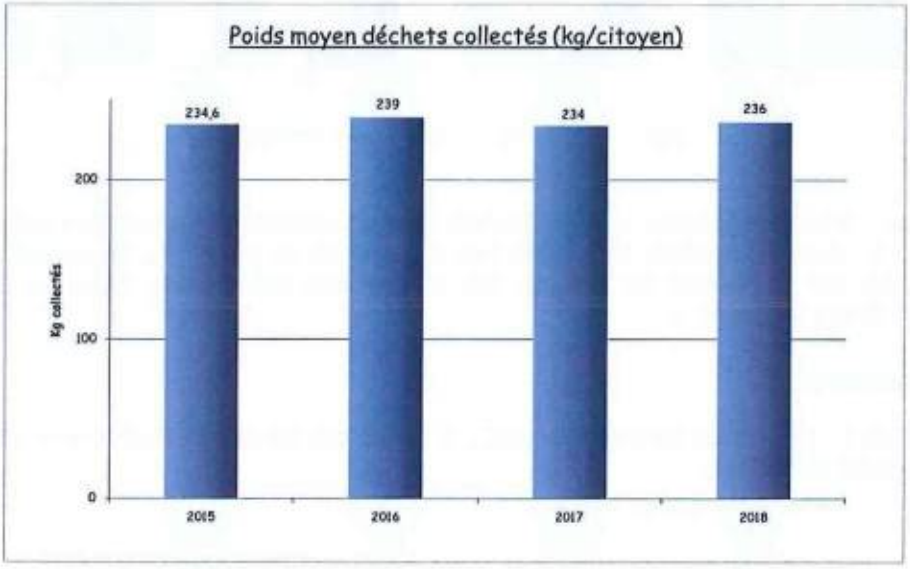


- **Les plaintes / incidents**

En 2018, on compte 21 plaintes d'ordre général concernant les horaires, les dates de fermeture, le temps d'attente lors de manipulations de conteneurs, les vols le dimanche, l'accueil par les agents, la vidange des conteneurs, l'attente importante le samedi sur certains parcs, l'accueil des

PME (distinction déchets ménagers et professionnels), la demande d'accès aux images caméra (où il y en a) par le site Internet pour voir la file d'attente de voitures à l'entrée du recyparc.

On observe une diminution des plaintes après le pic de 2016-2017 suite à la nouvelle obligation d'accueillir certains déchets des PME sur les recyparcs (contestations concernant l'évaluation du volume sur base de gabarits pour les fractions payantes) et des demandes d'accès aux images en direct pour visualiser la file d'attente sur les 5 recyparcs équipés de caméras.

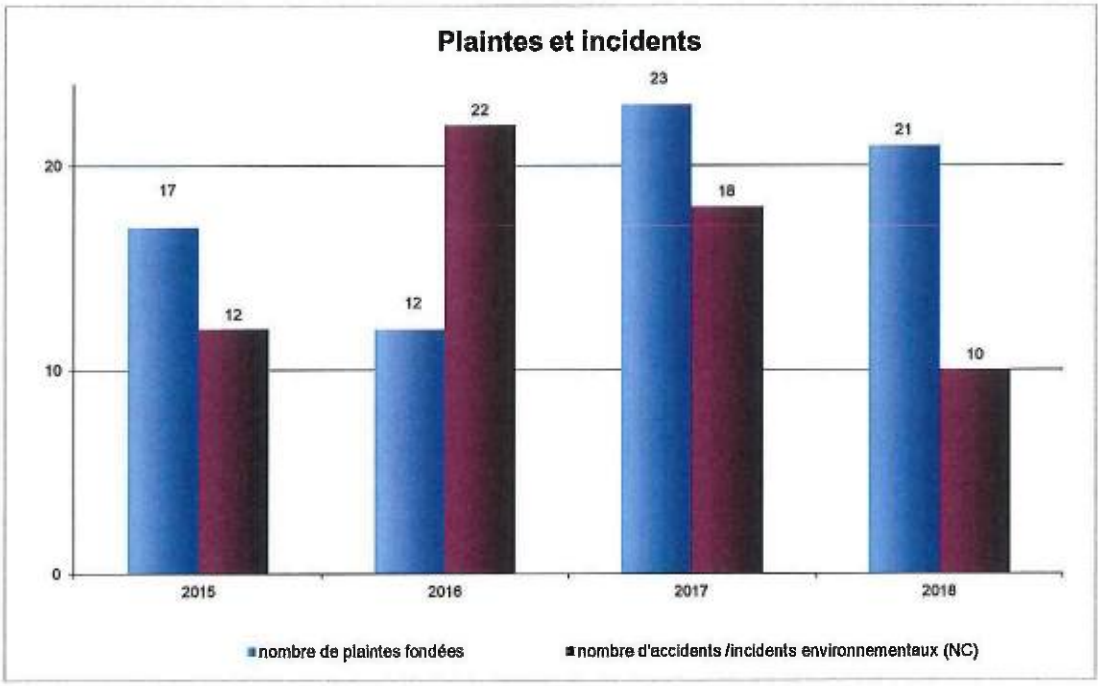


Les caméras de surveillance et les alarmes anti-intrusion placées en novembre 2016 sur 5 recyparcs ont rempli leur rôle. Sur 4 des 5 parcs équipés, il n'y a plus eu de vols avec effraction et/ou dégradations au bâtiment et équipements. Les préposés ont suivi une nouvelle formation sur la gestion du stress et des conflits.

De manière générale, les recyparcs sont encore régulièrement visités pour des petits vols de matériaux (déchets électroniques, batteries, textiles, métaux). Dans ces cas, le principal préjudice est la découpe des clôtures et le travail supplémentaire pour les préposés qui doivent ramasser le matin, à leur arrivée, les matières étalées au sol par les voleurs.

Si le choix de l'extension des systèmes « caméra » à l'ensemble des parcs est acquis (projet prévu en 2019), la rationalité impose de le prévoir de manière synchronisée avec les travaux de rénovation / agrandissement des recyparcs pour éviter des frais inutiles. Il est également acquis que les caméras sont un bon moyen de lutte contre l'agressivité de certains usagers.

Aucun incident environnemental majeur n'a été signalé en 2018.

Les préposés ont enregistré et traité 10 pertes d'huile hydraulique/moteur (petites gouttes). Le personnel avait réagi suivant la procédure, mise de l'absorbant et élimination du déchet au même titre que les déchets spéciaux.

- Les consommations

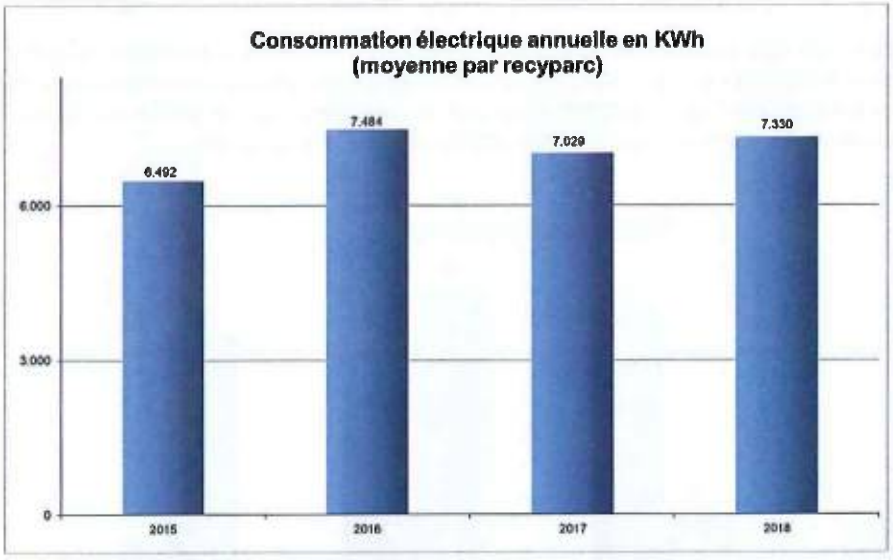


On observe une stabilisation de la consommation électrique après une augmentation importante en 2016 suite à l'installation des douches et des chauffe-eaux électriques.

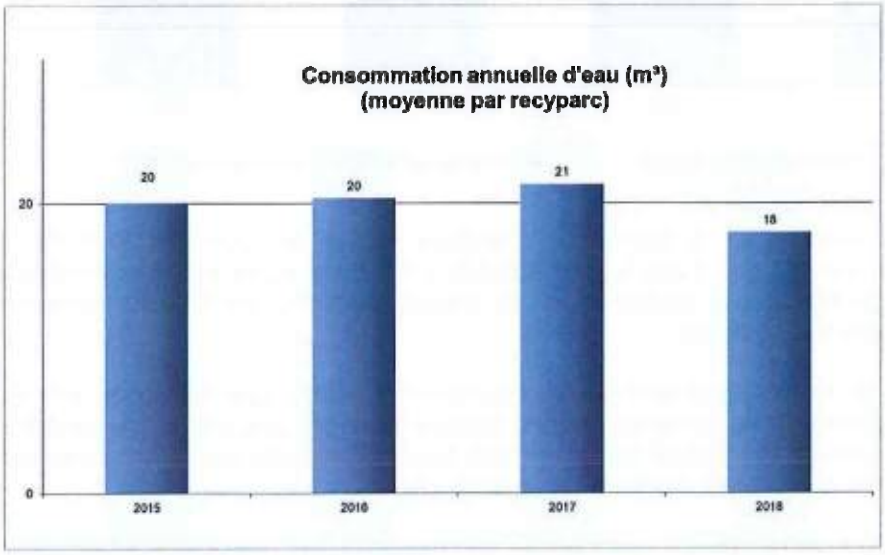


La consommation d'eau est en diminution en 2018.

- Compost

Avec un total de 32.534 tonnes de matières à traiter, nous n'avons pas connu d'engorgement particulier de nos plateformes. Les fluctuations de quantités de déchets verts apportées sur nos plateformes de compostage sont liées à la météo des mois d'été. Celui de 2018 a été particulièrement chaud et sec, expliquant une nouvelle diminution (3%) de la quantité de déchets verts par rapport à l'année précédente.

19.568 tonnes de compost ont été valorisées, toujours sans aucun problème de qualité ; 2.266 tonnes de biomasse (dont bois et refus de tamisage) ont été valorisées, soit comme combustible de substitution dans notre unité de valorisation énergétique de Virginal (substitut de fuel), soit vendu à des centrales de cogénération.

Le retourneur d'andains et le tamis sont arrivés en fin de vie. De nouvelles acquisitions sont prévues en 2019 mais une phase transitoire de location de ce matériel est prévue afin de tester des nouveaux modèles et de se préparer à un achat en connaissance de cause.

Aucune plainte n'a été enregistrée en 2018 au niveau des plateformes de compostage.

Notre intercommunale dispose de 2 dalles de compostage : une à l'Ouest du Brabant wallon (Virginal) et une à l'Est (Wavre). Le graphique ci-contre a été corrigé pour les valeurs de 2016 et 2017 afin de tenir compte des quantités liées à la dalle de Virginal.

Les déchets verts de l'Est du Brabant wallon ont été confiés en partie pour traitement chez Parmentier, tout comme le broyage. Cela explique la diminution de la consommation de carburant par les engins entre 2015 et 2016. En 2018, on observe une légère hausse des consommations.

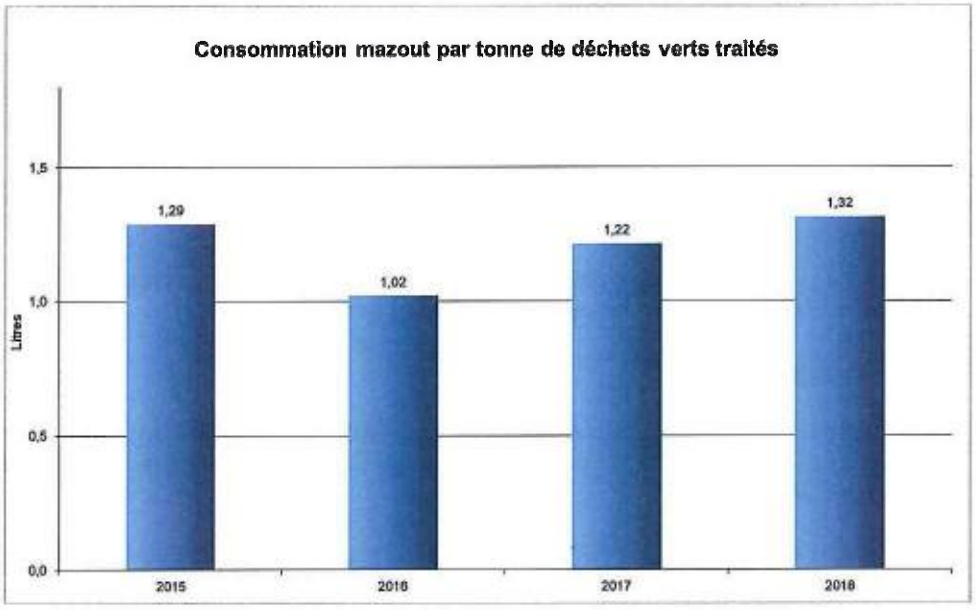


❖ Poubelles à puce

Concernant ces collectes en conteneurs à puce sur Chastre, les résultats restent dans une même tendance depuis 2016.

L'introduction de la poubelle à puce en 2016 a provoqué une rupture nette dans la quantité de déchets collectés (- 55 kg/hab.an) simultanément à une stabilisation du flux de matières organiques collectées aux alentours de 25 kg/hab.an. Ceci fait donc apparaître une diminution de la masse des déchets à gérer par la commune de +/- 30 kg/hab.an.

Au niveau du fonctionnement, peu de plaintes ont été émises et seulement 0,2% des conteneurs ont dû être remplacés, preuve que le matériel fournit est bien compatible à l'usage qui en est fait.

❖ Conteneurs à verre enterrés

On compte 83 conteneurs enterrés opérationnels en 2018. On constate qu'il y a moins d'incivilités sur ces sites et que cela libère du temps pour les équipes qui peuvent en consacrer plus pour les autres sites.

Certains sites qui nécessitaient 2 nettoyages par semaine ne nécessitent plus qu'un passage hebdomadaire.

Pour les années à venir, nous avons conclu un nouveau marché garantissant la disponibilité de conteneurs similaires pour équiper des sites complémentaires.

❖ Nettoyage des bulles à verre

L'amélioration entamée depuis quelques années se confirme. Globalement, la quantité de déchets ramassés autour des sites s'est stabilisée à 108 tonnes en 2018, après une baisse de 20% entre 2015 et 2016.

Un auditeur externe est mandaté par FOST PLUS pour le contrôle périodique de l'état des sites de collecte du verre. Le graphique suivant est repris de son rapport.

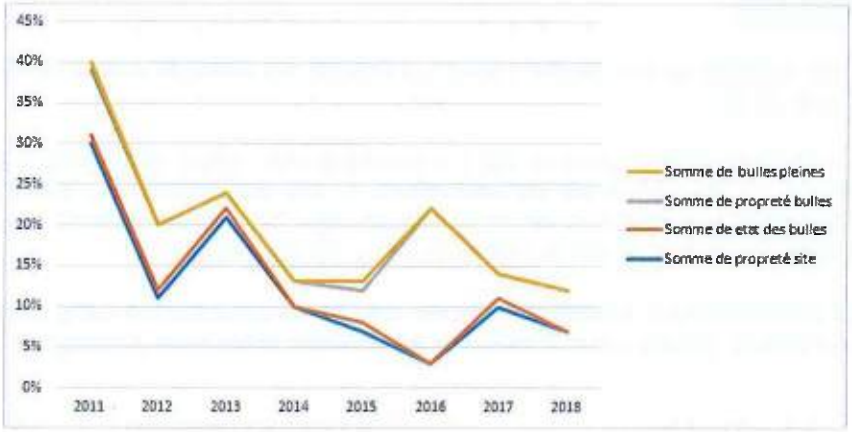


Les pourcentages d'anomalies pour les différents thèmes suivis sont tous à la baisse en 2018.

❖ Vente de sacs

Globalement, avec les sacs pour les collectes sélectives de PMC ou de déchets verts, le service aura géré l'acquisition et la distribution de plus de 12.600.000 sacs sur l'année avec une nouvelle évolution attendue en 2019 liée au démarrage des collectes sélectives des déchets organiques en sacs compostables. Toutes les catégories de sacs sont en faible augmentation.

Ce service va encore connaître pas mal d'évolution en 2019, car au-delà des évolutions liées aux sacs compostables, l'arrivée annoncée de nouvelles communes abandonnant les sacs au profit des poubelles à puce et l'élargissement des collectes d'emballages PMC à l'ensemble des plastiques va encore modifier les habitudes et donc le service à prester par in BW.

❖ Collecte de bâches agricoles et pneus de silos

Les quantités de bâches agricoles collectées en 2018 ont été similaires à celles des années antérieures avec +/- 250 tonnes dont 70 % proviennent de la collecte spécifique organisée annuellement, durant une semaine, sur les recyparcs.

Vu les débouchés de recyclage limités et, dès lors, les difficultés de trouver un repreneur et l'augmentation des coûts de reprise, nous ne sommes pas certains de pouvoir réitérer cette opération en 2019.

## 4. LE SIEGE ADMINISTRATIF

Les données de 2015 à 2017 ont été retravaillées en 2018 car, suite à une analyse détaillée lors de la précédente déclaration, il est en effet apparu que les données annuelles se basaient sur les relevés successifs des index pour les différentes ressources, mais sans que la moyenne de consommation annuelle ne tienne compte du nombre de jours effectifs entre 2 relevés d'index (ce nombre ne correspondant pas en général à 365 jours).

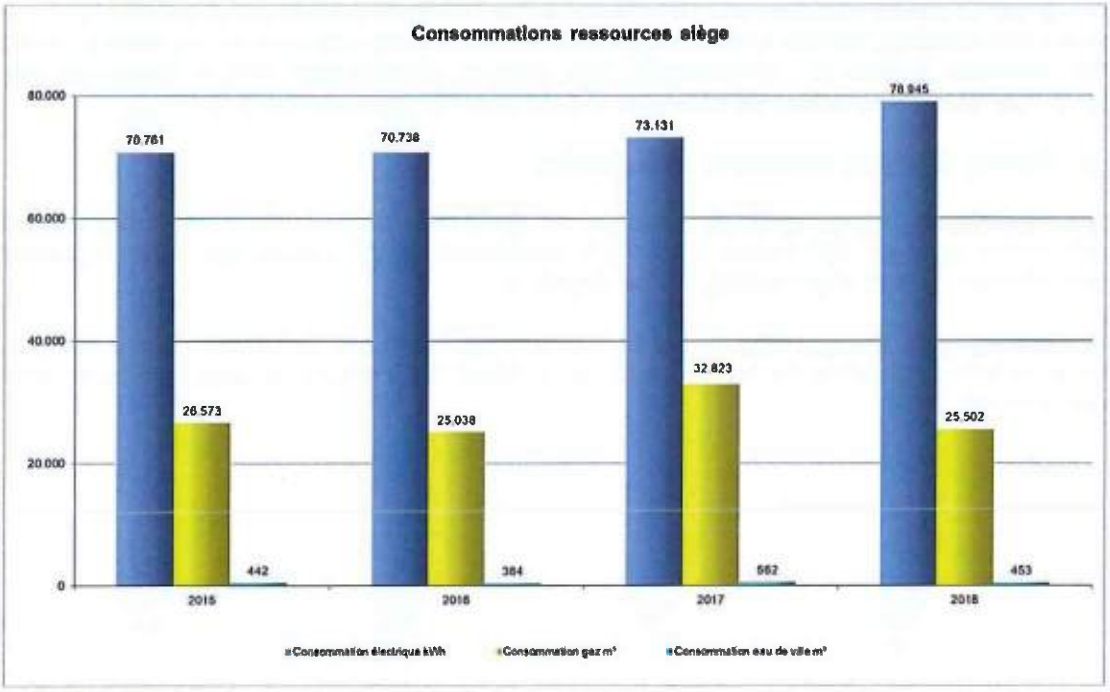


En 2018, on observe une baisse des consommations en gaz et en eau de l'ordre de 20 %. Par contre, les consommations en électricité sont en hausse d'environ 7 %. Une analyse plus fine des consommations en électricité et en gaz pourra être faite en 2019 grâce à la mise en place d'un cadastre énergétique qui permettra un meilleur suivi.

Les 3 graphiques suivants reprennent également à titre indicatif la répartition des consommations de ressources par bâtiment. Cette répartition suit logiquement la répartition du personnel dans les bâtiments.

Le bâtiment B5 est un bâtiment récemment acheté (2017) et qui est en cours de rénovation avant d'être occupé. Les consommations en électricité observées pour ce bâtiment sont dues aux premiers travaux menés.

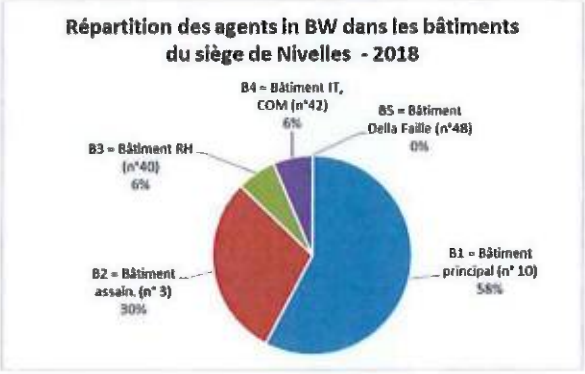

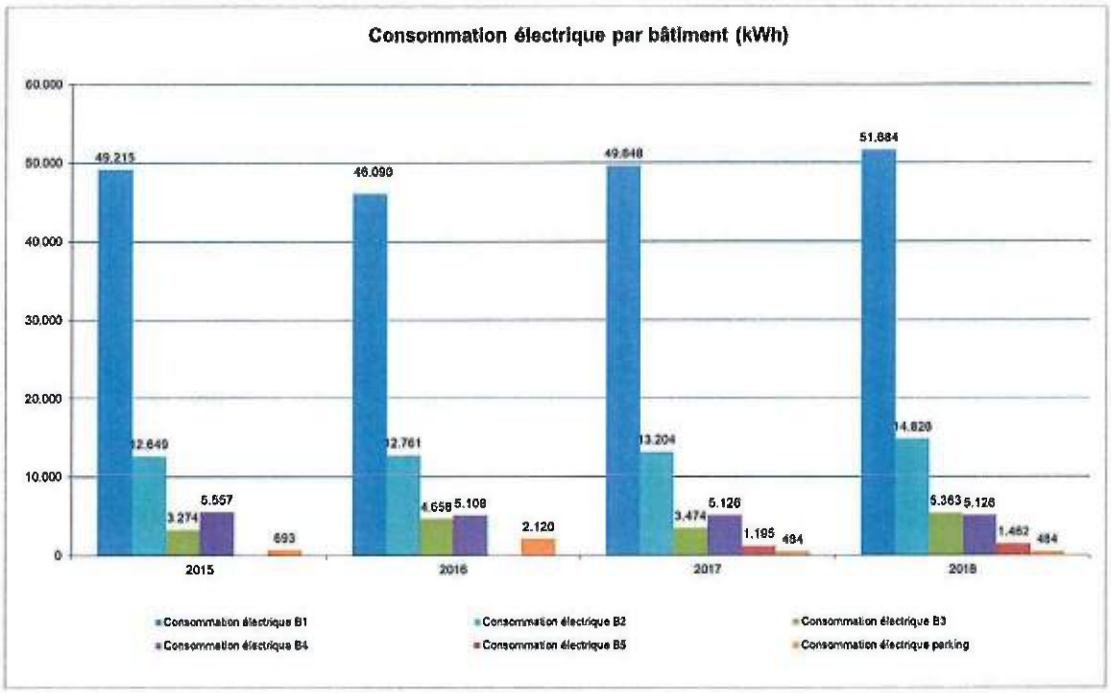
Consommation électrique par bâtiment (kWh)
60.000
50.000
40.000
30.000
20.000
10.000
0
49.215
12.649
3.274
5.557
693
46.099
12.761
4.658
5.108
2.120
49.648
13.204
3.474
5.126
1.195
484
51.684
14.826
5.363
5.126
1.462
484
2015
2016
2017
2018
Consommation électrique B1
Consommation électrique B2
Consommation électrique B3
Consommation électrique B4
Consommation électrique B5
Consommation électrique parking

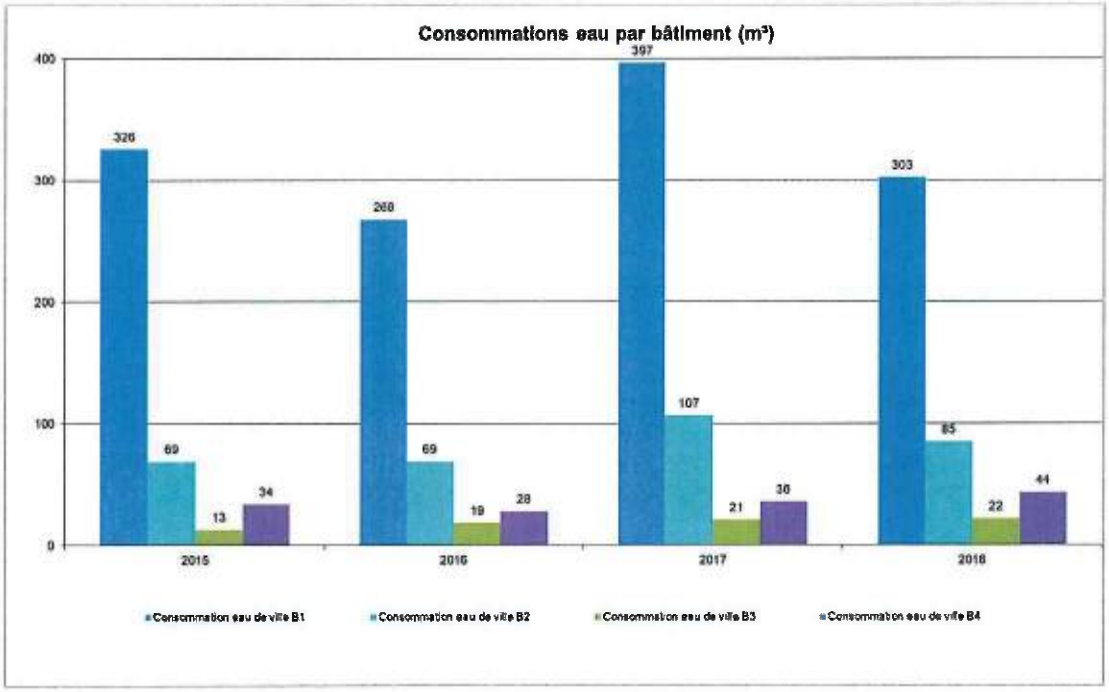
Consommations eau par bâtiment (m³)
400
300
200
100
0
326
69
13
34
268
69
19
28
397
107
21
36
303
85
22
44
2015
2016
2017
2018
Consommation eau de ville B1
Consommation eau de ville B2
Consommation eau de ville B3
Consommation eau de ville B4

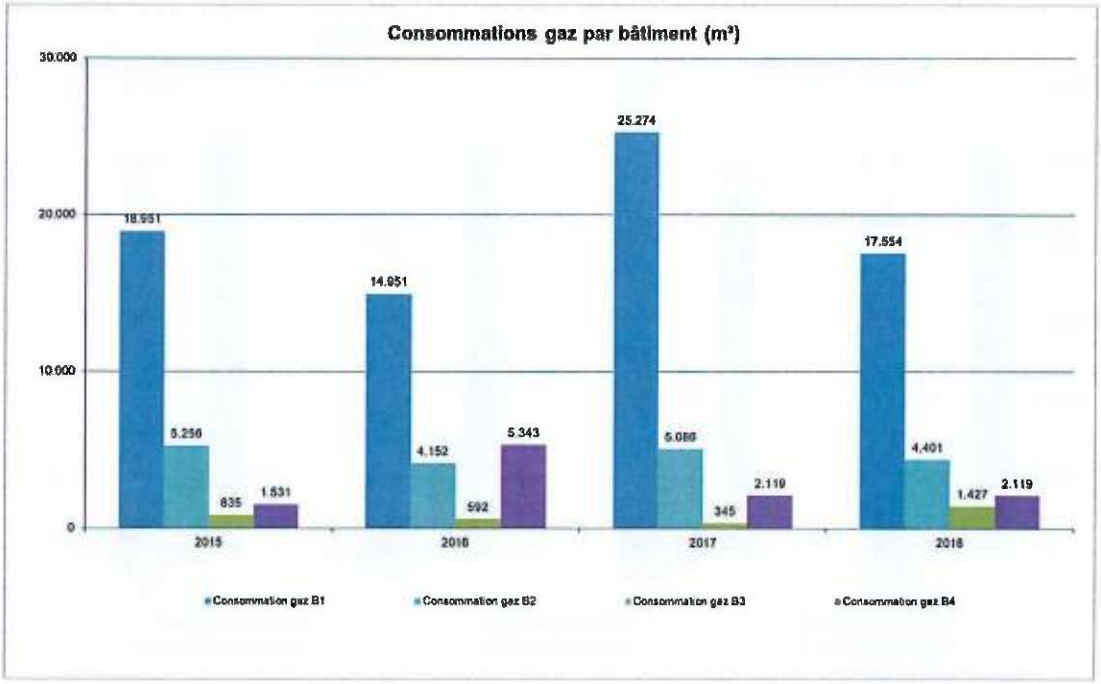


En 2017, on s'est féliciter du lancement d'un cadastre des consommations énergétiques de l'ensemble des bâtiments d'in BW occupés par du personnel de l'intercommunale (ce cadastre ne tiendra pas compte dans un premier temps des bâtiments mis en location). Les bâtiments prioritaires ont été identifiés. Les données de 2017 et de 2018 ont permis d'établir un plan d'actions qui consistera dans un premier temps à acquérir un logiciel de comptabilité énergétique afin de présenter les données traitées de manière homogène et cohérente et de faciliter les analyses pour dégager les actions d'amélioration.

RA 2018
p. 125

En 2019, des audits énergétiques sont prévus au niveau de 3 STEPs, du Centre Monnet, des 2 sièges administratifs, des installations d'un cycle de production d'eau potable et du crématorium.

En matière d'énergie, le mazout est livré dans le cadre d'un marché groupé (tout site confondu). Celui-ci a été relancé en 2019 et le fournisseur a changé par rapport à 2018. Les données de 2018 n'ont pas pu être récupérées auprès de l'ancien fournisseur. Le graphe ci-dessous reprend les données jusque 2017 et sera actualisé lors de la prochaine déclaration. En 2017, les quantités s'élevaient à 358.790 litres (pour 394.798 litres en 2016).

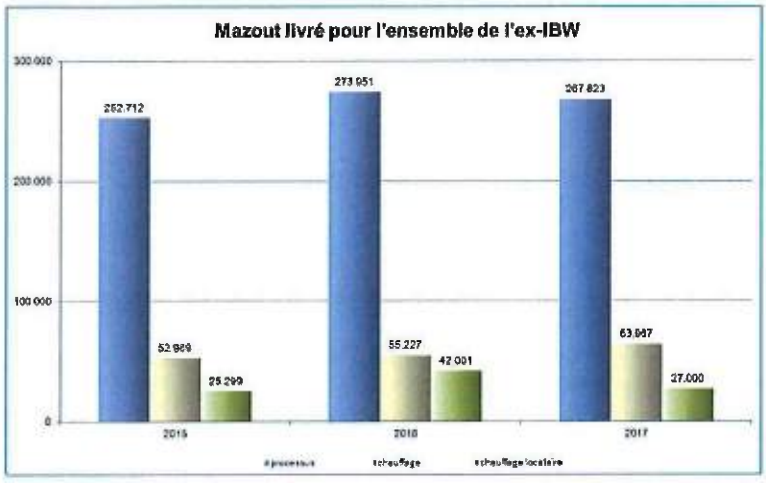


Par processus, on entend le mazout servant dans les installations industrielles (Virginal, STEP ou centre de tri).

Il faut enfin distinguer le carburant utilisé pour les déplacements des véhicules. Jusqu'en 2016, quelques citernes étaient présentes sur certains sites d'exploitation et faisaient l'objet d'une alimentation dans le cadre du marché groupé (données de 2016). En 2017, c'est l'usage des cartes carburant qui s'est généralisé. Les données de 2016 ne sont pas complètes puisqu'on ne reprend pas les consommations liées aux cartes « carburant ». L'évolution de la consommation en carburant entre 2017 et 2018 est relativement stable.

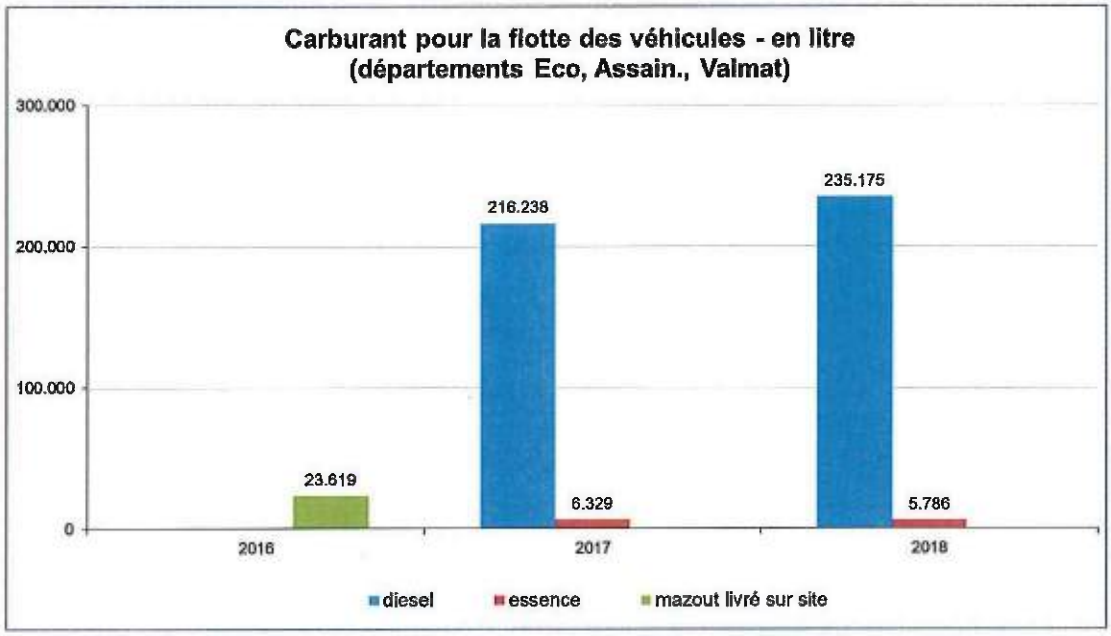

## Dictionnaire et abréviations

| | |
|---|---|
| ASS | - Assainissement |
| Ce | - coordinateur environnement |
| Ces | - coordinateur environnement de secteur |
| CSCh | - cahier spécial des charges |
| $C_{tot}$ | - carbone total |
| CTR | - Centre de Tri et Broyage |
| $DBO_5$ | - demande biologique en oxygène mesurée au bout de 5 jours |
| DCO | - demande chimique en oxygène |
| DeNOx | - technologie qui permet de réduire l'émission d'oxydes d'azote |
| DNF | - Département Nature et Forêt |
| DPC | - Département de la Police et des Contrôles |
| EH | - Equivalent habitants |
| FFOM | - Fraction fermentescible des ordures ménagères |
| ISSEP | - Institut Scientifique de Service Public |
| MES | - matières en suspension |
| MS | - matière sèche |
| NC | - non-conformité |
| NOx | - oxydes d'azote |
| $N_{total}$ | - azote total |
| OM | - ordures ménagères |
| PAC | - Parc à conteneurs |
| PAE | - parc d'activité économique |
| PASH | - plan d'assainissement par sous-bassin hydrologique |
| PCAD | - plan communal d'aménagement différé |
| PCI | - pouvoir calorifique inférieur |
| PMC | - plastiques / métaux / cartons |
| $P_{total}$ | - phosphore total |
| REU | - rejet eaux usées |
| SME | - système de management environnemental |
| STEP | - station d'épuration des eaux usées |
| StPo | - station de pompage |
| SPGE | - Société Publique de Gestion de l'Eau |
| SPW | - Service Public de Wallonie |
| TQE | - Toxic Equivalent Quantity - unité utilisée pour quantifier les émissions de dioxines / furannes à l'émission (ngTEQ/m3) |
| Step | - station d'épuration |
| Traitement tertiaire | - traitement de l'azote et du phosphore |
| UVE | - usine de valorisation énergétique |
| WAC | - produit chimique qui favorise la floculation |

# VIII. ADRESSES ET INFORMATIONS UTILES


Siège in BW

B1 : 10, rue de la Religion, 1400 Nivelles
B2 : 3, rue de la Religion, 1400 Nivelles
B3 : 42, rue de Charleroi, 1400 Nivelles

Tél. : +32 (0)67.21.71.11
Fax : +32 (0)67.21.69.28
mail : direction@inbw.be
Site internet : www.inbw.be

Numéro vert collecte p-à-p : 0800/49057


**Activités :**

Administratif
Economique
Assainissement et investissements
Valorisation des matières

Usine et plate-forme de compostage de Virginal
16, rue de Tubize à 1460 Ittre

Plate-forme de compostage de Basse-Wavre
Chaussée de Longchamp n° 2 à 1300 Wavre

Centre de tri, broyage et transfert à Mont-Saint-Guibert
rue de la petite Sibérie à 1435 Mont-Saint-Guibert

Crématorium du Champ de Court à Court-Saint-Etienne (ISO 14001 uniquement)
Drève Goblet d'Alviella 1 à 1490 Court-Saint-Etienne

Stations d'épuration

| | | | | EH |
|---|---|---|---|---|
| **Bierghes à Rebecq** | rue du Bois du Pont | 1430 | Rebecq | 1.600 |
| **Bomal** | Rue de l'Ourchet | 1367 | Ramillies | 3.700 |
| **Bousval** | Av. des Combattants | 1470 | Bousval | 4.000 |
| **Bois-des-Nonnes à Ittre** | rue Brancart | 1460 | Ittre | 150 |
| **Céroux à Ottignies** | rue de Pallandt | 1341 | Ottignies-L.L.N. | 550 |
| **Chastre** | rue du Nil | 1435 | Mont-St-Guibert | 10.500 |
| **Genappe** | rue du Bois | 1474 | Genappe | 9.800 |
| **Grez-Doiceau** | rue du Florival | 1390 | Grez-Doiceau | 20.000 |
| **Hamme-Mille** | rue de Hamme-Mille | 1390 | Grez-Doiceau | 7.000 |
| **Hélécine** | sentier Mon Jan | 1357 | Hélécine | 6.000 |
| **Houtain-le-Val** | rue de la Tourterelle | 1476 | Genappe | 1.000 |
| **Jodoigne** | rue des Brouks | 1370 | Jodoigne | 20.000 |
| Ittre | rue de Samme | 1460 | Ittre | 5.600 |
| **La Bruyère à Beauvechain** | rue de Wahenge | 1320 | Beauvechain | 2.000 |
| **Longueville** | rue du Try | 1325 | Chaumont-Gistoux | 800 |
| **Lotissement 1815 à Villers-la-Ville** | avenue des Dauphins | 1495 | Villers-la-Ville | 500 |
| **Louvain-la-Neuve** | rue de Profondval | 1435 | Mont-St-Guibert | 13.000 |
| **Nivelles** | chemin du Fourneau, 44 | 1400 | Nivelles | 44.450 |
| **Orp-le-Grand** | rue de Libertange | 1350 | Orp-Jauche | 6.300 |
| **Perwez** | rue de Seumay | 1360 | Perwez | 3.500 |
| **Petite Bilande à Wavre Nord** | chaussée de la Lasne | 1300 | Wavre | 1.000 |
| **Plancenoit à Lasne** | rue du Bois Impérial | 1380 | Lasne | 1.500 |
| **Quenast à Rebecq** | chemin de Ripain | 1430 | Quenast | 3.000 |
| **Rebecq** | avenue Behault | 1430 | Rebecq | 5.400 |
| **Saintes à Tubize** | rue des frères Verkleren | 1480 | Tubize | 2.000 |
| **Sainte-Wivinne à Incourt** | rue Sainte-Wivinne | 1315 | Incourt | 150 |
| **Sart-Dames-Avelines** | rue du Marais | 1495 | Sart-Dames-Avelines | 2.900 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Sart-Messire-Guillaume | rue Faux | 1490 | Court-St-Etienne | 3.600 |
| Tubize | rue Pont Demeur, 31 | 1480 | Tubize | 25.000 |
| Vallée de la Dyle à Basse-Wavre | Chée de Longchamp, 2 | 1300 | Wavre | 165.000 |
| Vallée de la Lasne à Rosières | rue de Tombeek, 30 | 1331 | Rixensart | 125.000 |
| Villeroux | Rue de la Houssière | 1435 | Mont-Saint-Guibert | 2.000 |
| Villers-la-Ville | rue du Goddiarche | 1495 | Villers-la-Ville | 8.000 |
| Vallée-du-Hain à Braine-le-Château | rue Nicolas Baudine | 1440 | Braine-le-Château | 92.000 |
| Waterloo | drève du Brocard, 5 | 1410 | Waterloo | 20.000 |
| Oisquercq | Rue de Oisquercq | 1460 | Ittre | 3.000 |
| | | | | 615.000 EH |

Recyparcs
*Horaire d'hiver* : du 1er novembre au 31 mars, du lundi au samedi de 10h à 17h15
*Horaire d'été* : du 1er avril au 31 octobre, du lundi au vendredi de 11h à 18h15 et le samedi de 10h à 17h15.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Braine-le-Château | rue de Hal, 44 | 1440 | Braine-le-Château |
| Braine-le-Comte | rue des Frères Dulait | 7090 | Braine-le-Comte |
| Chaumont-Gistoux | chemin de Vieusart, 3 | 1325 | Chaumont-Gistoux |
| Court-St-Etienne | rue du Werchai | 1490 | C-St-Etienne |
| Genappe | rue Nicolas Lebrun | 1470 | Genappe |
| Incourt | carrefour de la Chise | 1315 | Incourt |
| Ittre | route de Tubize | 1460 | Virginal |
| Jodoigne | rue de l'Avenir | 1370 | Jodoigne |
| Nivelles | rue de l'Artisanat | 1400 | Nivelles |
| Orp-Jauche | chemin de Jaindrain | 1350 | Orp-Jauche |
| Perwez | parc Industriel | 1360 | Perwez |
| Rebecq | route de Quenast | 1430 | Rebecq |
| Rixensart | colline du Glain | 1330 | Rixensart |
| Tubize | chemin Massart | 1480 | Tubize |
| Villers-la-Ville | rue de la Station, 7 | 1495 | Villers-la-Ville |
| Walhain-Chastre | ancien chemin de Namur | 1457 | Walhain |
| Wavre | chaussée de Longchamp, 2 | 1300 | Wavre |

**Personnes de contact au siège central :**


| | |
|---|---|
| **M. Baudouin le HARDY de BEAULIEU** | Directeur général d'in BW<br>Responsable environnement |
| **Mme Nathalie DECONINCK** | Coordinatrice environnement<br>nathalie.deconinck@inbw.be |